

**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU SIAH DES VALLEES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

ANNÉE 2021



Texte introductif

Le Croult et le Petit Rosne sont deux rivières qui ont largement subi la pression de l'urbanisme depuis de nombreuses décennies.

Si les investissements réalisés par le SIAH en matière de lutte contre les inondations ont conduit à améliorer très fortement la sécurité des personnes et des biens sur le bassin versant, les altérations portées sur la morphologie des cours d'eau et les pollutions qui y aboutissent ont largement retardé les efforts de restauration de la qualité de l'eau de ces rivières.

Depuis une vingtaine d'années, les projets de prévention des inondations du SIAH sont étroitement couplés à la dimension écologique et au cadre de vie. Cette multifonctionnalité des projets crée un lien d'autant plus étroit avec l'usager/riverain que ces projets s'inscrivent la plupart du temps dans des stratégies plus larges, régionales ou nationales, de protection de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie.

Le SIAH acteur régional de la protection de la planète !

Notre Syndicat n'est pas seulement un acteur local réalisant des projets locaux pour des usages localisés. C'est même tout sauf cela !

Parce qu'en matière de biodiversité, un projet local a vocation à participer au développement de corridors écologiques trans-projets, trans-communaux et même trans-régionaux !

Parce qu'en matière de gestion des eaux pluviales, la désimperméabilisation, pour ne citer qu'elle, contribue aussi bien à l'amélioration du cadre de vie d'un point de vue paysager que d'un point de vue de la lutte contre les îlots de chaleur, notamment à l'intérieur de nombreuses villes du SIAH dont le béton a été le matériau phare de l'émergence et du développement.

En cela, le SIAH peut s'appuyer sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult-Enghien-Vieille Mer, dont les documents (règlement et Plan d'Aménagement et de Gestion durable – PAGD), sont désormais, depuis janvier 2020, opposables aux tiers et constituent ainsi de véritables outils juridiques pour influencer, à toutes les échelles, sur la protection des milieux aquatiques et sur la restauration du rôle de l'eau en ville notamment.

Les projets de rénovation urbaine sont clairement des opportunités majeures pour faire évoluer les mentalités en matière de considération des eaux pluviales non plus comme une contrainte qu'on évacue le plus vite possible vers l'aval, mais comme une ressource, créatrice d'aménités dont les populations des villes du SIAH ont besoin, dans des contextes sociaux souvent défavorisés.

Les eaux pluviales ne sont ainsi plus une simple affaire de techniciens et de bureaucratie, mais doivent faire partie intégrante des politiques de la Ville.

C'est possible, de nombreuses villes en Ile-de-France et ailleurs l'ont déjà montré ! Et l'essayer, c'est l'adopter !

Enfin, le SIAH, au travers des choix réalisés dans le cadre de l'extension de sa station de dépollution, située à Bonneuil-en-France, s'est inscrit très clairement dans les politiques régionale et nationale de réduction des gaz à effet de serre, de réduction de la consommation des énergies fossiles et en cela, est devenu un acteur régional à part entière de la politique énergétique française.

Première station d'épuration du Val d'Oise à injecter, depuis début novembre 2020, le biométhane issue de la digestion des boues de station, le SIAH se projette d'ores et déjà au-delà de cette étape déjà formidable qui permet, en fonctionnement normal, de ne plus rejeter à l'atmosphère de méthane.

Notre syndicat a ainsi lancé, début 2021, une étude de faisabilité de la mise en place d'une unité de méthanation, qui permettrait de réutiliser le CO₂ rejeté à l'atmosphère par la digestion des boues en le transformant également en biométhane pour l'injecter, autant que possible, dans le réseau appartenant à GRDF, partenaire technique et financier au demeurant de cette étude de faisabilité. Ce serait également l'opportunité de créer des synergies entre les sous-produits de cette méthanation (oxygène notamment) et le fonctionnement en tant que tel de la station de dépollution.

C'est de surcroît, car nous parlons d'argent public, une opportunité de percevoir une recette supplémentaire permettant de réduire la facture d'exploitation de l'usine.

Les choix stratégiques du SIAH déjà réalisés sur l'extension de la future station et ces études de faisabilité, sont des sources de partenariat et de soutien politique de nombreux acteurs locaux, régionaux (Région Ile-de-France, Agence de l'eau Seine-Normandie), nationaux (GRDF, ADEME), voire européens (Banque européenne d'Investissement, de par son prêt de 76M€ au SIAH).

Des réflexions sont également en cours en 2021 sur la possibilité d'utiliser les calories des eaux usées traitées pour des usages externes à la station (une unité est déjà en place pour réutiliser des calories d'eaux traitées pour le chauffage des futurs bâtiments administratifs), notamment pour l'alimentation de réseaux de chaleur.

Ces visions énergétiques globales dans lesquelles s'engage le SIAH sont à la fois vertueuses d'un point de vue environnemental et participent de la création d'effets d'entraînement avec les acteurs locaux de l'énergie (municipalités, syndicats de déchets, sociétés de vente et de distribution d'énergie), au bénéfice final de l'utilisateur !

LE SIAH REOUVREUR DE RIVIERES ET FORMATEUR

Dans l'objectif d'observer en 2027, date de la première échéance sur nos rivières en matière de restauration du bon potentiel écologique découlant de la Directive Cadre sur l'Eau de 2000, des résultats positifs sur la qualité de l'eau qui s'écoule dans les rivières par temps sec, le SIAH met l'accent sur les projets de réouverture et de restauration des rivières. Car pour obtenir une qualité d'eau satisfaisante dans la rivière, encore faut-il que la rivière ait un fonctionnement minimal de rivière.

Berges végétalisées, lits sinueux, diversité des espèces, sont des conditions a minima pour que la rivière retrouve une capacité d'autoépuration, qui plus est dans un contexte de réchauffement climatique qui a tendance à renforcer les étiages et de fait, compte tenu des pollutions qui se rejettent à la rivière (assainissement, produits phytosanitaires, nitrates, ...) à augmenter les concentrations de ces dernières.

De nombreux projets sont déjà en études avancées et le caractère très sain du budget GEMAPI du SIAH permettra, le moment venu, très proche, d'accélérer le rythme des travaux.

D'ores et déjà sur la période 2021/2022, sont espérées des réouvertures sur Ezanville, Sarcelles et plusieurs sites de restauration (MOISSELLES, GONESSE, ...) ont été identifiés, en lien ou pas, d'ailleurs, avec des problématiques de prévention des inondations.

Le schéma de gestion écologique du Croult et du Petit Rosne, étude dont les phases techniques de terrain ont été réalisées en 2019 et 2020, va se traduire en 2021 par l'affinage de la programmation des opérations relatives à la restauration des rivières et par le lancement de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) relative à l'entretien de ces cours d'eau, afin de régulariser les interventions du SIAH en matière de gestion de rivières.

Cette gestion est d'ailleurs un sujet bien aussi complexe que la conception technique du projet en lui-même.

En effet, faire comprendre ce qu'est une rivière à des populations qui ont, au fil des décennies, perdu la culture de l'eau et de fait la culture du risque, n'a rien d'évident. La communication, aussi performante soit-elle ne suffit pas, indéniablement.

Il faut passer à la formation en tant que telle, et c'est ce qu'expérimentera le SIAH en 2021 en créant un cycle de formation sur l'année, à titre expérimental sur deux communes, Sarcelles et Gonesse, en lien avec les projets vitrine réalisés ces dernières années sur ces communes.

Agents des services espaces verts (territoriaux ou privés), élus communaux et syndicaux en charge des volets écologie/cadre de vie/environnement, associations de riverains, référents pédagogiques dans les écoles, sont les publics visés sous l'œil fort intéressé notamment de l'Agence Régionale de la Biodiversité, partenaire essentiel du SIAH autour des thématiques afférentes à la biodiversité.

LE SIAH ASSAINISSEUR ... DE RIVIERES

La prise de collecte assainissement du SIAH en 2019 et en 2020 sur la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) et les propositions déjà faites à la Communauté d'agglomération Plaine Vallée (CAPV) et à la Communauté de communes Carnelle Pays de France

(C3PF) n'ont rien à voir avec une volonté d'hégémonie de notre syndicat sur son périmètre d'action, et encore moins de considérations catégorielles afférentes à la survie des syndicats d'assainissement.

À ce jour, les rivières Le Croult et le Petit Rosne souffrent essentiellement des rejets d'assainissement dans les cours d'eau, en dehors de la bétonisation exposée supra. Il est donc essentiel que les actions en matière d'assainissement soient coordonnées, non seulement avec les programmes de voirie de chaque commune, mais avec les enjeux environnementaux bénéfiques qu'elles engendrent.

C'est pourquoi le SIAH, en 2021, en corollaire d'un travail de fond politique et stratégique réalisé ces dernières années, engagera plusieurs opérations de mise en conformité de branchements en domaine privé. L'accord cadre passé fin 2020 avec l'Agence de l'eau Seine Normandie doit permettre également de favoriser, par des subventions substantielles, les travaux de mise en conformité identifiés par les services du SIAH au cours du millier de visites annuelles réalisées dans le cadre des ventes immobilières.

Par ailleurs, l'année 2021 devra être l'année de choix stratégiques sur la politique de renouvellement des réseaux de collecte à mettre en place sur les 22 communes sur lesquelles le SIAH exerce la compétence collecte assainissement.

Ces choix, préparés depuis plusieurs années déjà par des études financières prospectives, en eaux usées et en eaux pluviales, doivent être validés en 2021 puis, très rapidement faire l'objet d'une campagne d'information auprès de l'ensemble des acteurs locaux de l'eau : habitants/usagers, élus, associations, Etat, ...

En effet, ces choix, qui seront nécessairement impactants sur la redevance assainissement et sur les taxes locales, devront être compris eu égard aux enjeux environnementaux et de gestion patrimoniale, pour être acceptés.

La révision du schéma directeur d'assainissement sur les réseaux de collecte sous compétence ou gestion SIAH, qui sera lancée en 2021, s'inscrit tout à fait dans cette dynamique de diagnostic permanent de nos réseaux déjà engagée par le SIAH depuis quelques années.

Cette dynamique d'analyse en « temps réel » de l'évolution de l'état de nos canalisations constitue un pilier essentiel d'une programmation de travaux utile techniquement et environnementalement, cohérente avec les contingences municipales (voirie, projets d'urbanisme) et soutenable budgétairement

LE SIAH COLLECTIVITE REACTIVE ET RESILIENTE

L'organisation des services du SIAH, la taille critique atteinte pour répondre aux enjeux liés à ses compétences juridiques, sont autant de facteurs qui expliquent l'excellente transition entre la gestion des réseaux de collecte par les communes et la gestion par le SIAH aux premiers janvier 2019 (19 communes) et 2020 (3 communes).

Ils expliquent également la capacité du SIAH, en 2020, à traverser l'épidémie de COVID sans que le service public ait été perturbé du point de vue de l'utilisateur. Cette résilience aux événements internes et externes sera, encore une fois, en 2021, très probablement, un objectif majeur, comme un devoir sine qua non vis-à-vis des usagers du service public d'assainissement et du service public de gestion des rivières.

Cette organisation performante et réactive, devra, en 2021, comme cela a été le cas depuis 2016/2017 en vue des échéances de prise de compétence au 1^{er} janvier 2019, et sans même présager des choix stratégiques et des rythmes d'investissement qui seront retenus, anticiper les recrutements indispensables à la montée en puissance du rythme de projets, notamment dans le domaine de l'assainissement. Services administratifs et maîtrise d'œuvre seront les services particulièrement concernés par ces choix politiques et devront faire l'objet, au vu de la spécificité de certains profils recherchés, d'une anticipation du recrutement.

Anticiper le recrutement, provoquer du recoupement entre partants et arrivants dans la structure est une manière, largement éprouvée depuis plus de quinze ans, de faire évoluer l'organisation humaine de la collectivité d'une manière la plus sereine possible pour les agents en place, et de permettre d'assurer des prises de compétence ou des choix politiques stratégiques dans des conditions budgétaires et de fonctionnement soutenables et transparentes auprès de l'utilisateur.

Anticiper la gestion des ressources humaines : Tout sauf un luxe, c'est une nécessité !

A. OPÉRATIONS EN PROJET POUR LA PÉRIODE DE 2021 À 2024

Le programme d'investissement proposé n'intègre pas les opérations d'assainissement susceptibles d'être liées aux opérations de voirie prévues par les communes ayant délégué leur compétence assainissement au SIAH au 1^{er} janvier 2019 et au 1^{er} janvier 2020.

Des études préliminaires (géotechniques, inspections télévisées, ...) nécessitent d'être menées dans le courant du premier semestre 2021 afin de préciser les éventuels besoins en réhabilitation des réseaux d'assainissement sous les voiries pressenties.

La planification de tels projets nécessitant également des délais afférents à l'obtention des subventions de l'Agence de l'Eau, une décision modificative pourra avoir lieu en juin ou septembre 2021 afin d'actualiser le programme de travaux 2021.

Compétences	Communauté D'Agglomération De communes	A N N E E	R A R	Localisation du projet	Numéro opérations	Description des travaux	Montants Prévisionnels arrondis (Euros TTC)
GEMAPI	CARPF	2021		Arnouville-Bonneuil-en-France	OP 489D	Etude de maîtrise d'œuvre pour le reméandrage du Croult et la lutte contre les inondations au droit de la NEF	170 000
GEMAPI	CARPF	2021	R A R	Bonneuil-en-France	OP 505	Maîtrise d'œuvre renaturation de la Morée au droit de la station de dépollution	147 000
GEMAPI	CARPF	2021		Gonesse	OP 518	Etude de maîtrise d'œuvre pour la valorisation écologique et paysagère du Croult à la traversée de Gonesse	240 000
GEMAPI	CARPF	2021		Goussainville	OP 429Q2a	Etude de maîtrise d'œuvre pour la renaturation du Fond de Brisson	70 000
GEMAPI	CARPF	2021	R A R	Le Thillay	OP495	Maîtrise d'œuvre lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	120 000
GEMAPI	CARPF	2021		Louvres-Goussainville	OP 510	Etude de maîtrise d'œuvre pour la revalorisation écologique et paysagère des bassins du Bois d'Orville	100 000
GEMAPI	CARPF	2021		Sarcelles	OP 504	Etude de maîtrise d'œuvre Réouverture du Petit-Rosne et valorisation écologique aval vallée de Gif	260 000
GEMAPI	CARPF	2021		Sarcelles	OP 514	Réhabilitation de la dalle du Petit Rosne entre la place du Marché et la Résidence Miraville	700 000
GEMAPI	CARPF	2021	R A R	Vémars	OP 488	Maîtrise d'œuvre Lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	30 000
SOUS-TOTAL							1 837 000

Compétences	Communauté D'Agglomération De communes	A N N E E	R A R	Localisation du projet	Numéro opérations	Description des travaux	Montants Prévisionnels arrondis (Euros TTC)
GEMAPI	CAPV	2021	R A R	Domont	OP 468B	Réhabilitation du collecteur EP rue Jean Jaurès	920 000
GEMAPI	CAPV	2021		Ezanville	OP 513	Etude de maîtrise d'œuvre pour la réouverture du Petit Rosne à l'aval des Bourguignons 1	70 000
GEMAPI	CAPV	2021		Ezanville	OP 513A	Réouverture du Petit Rosne à l'aval du bassin des Bourguignons 1	900 000
GEMAPI	CAPV	2021		Moisselles	OP 509	Etude de maîtrise d'œuvre pour la renaturation du Petit Rosne	70 000
SOUS-TOTAL							1 960 000
GEMAPI	CCCPF	2021	R A R	Baillet-en-France	OP 465B	Maîtrise d'œuvre du ru de Montsault	60 600
SOUS-TOTAL							60 600
GEMAPI		2021		SIAH		Mise en sécurité des ouvrages	200 000
TOTAL GEMAPI 2021							3 857 000
GEMAPI	CARPF	2022-2024		Arnouville	OP 489B	Renaturation du Petit Rosne au droit du château d'Arnouville	2 300 000
GEMAPI	CARPF	2022-2024		Bonneuil-en-France	OP 505A	Reméandrage de la Morée au droit de la step	5 000 000
GEMAPI	CARPF	2022-2024		Fontenay-en-Parisis	OP 519	Revalorisation du ru du fossé Galais	300 000
GEMAPI	CARPF	2022-2024		Goussainville	OP 495A	Réouverture du Croult Vieux Pays	1 500 000
GEMAPI	CARPF	2022-2024		Goussainville	OP 429Q2B	Renaturation du ru du fond de Brison	500 000
GEMAPI	CARPF	2022-2024		Saint-Witz	OP 488F	Travaux de régulation des bassins de Saint-Witz	80 000
GEMAPI	CARPF	2022-2024		Sarcelles	OP 504 A	Réouverture du Petit-Rosne et valorisation écologique aval vallée de Gif	1 500 000
GEMAPI	CARPF	2022-2024		Sarcelles	OP 515	Etude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagements hydro-écologique du Petit Rosne au niveau des Cèdres Bleus	200 000
GEMAPI	CARPF	2022-2024		Sarcelles	OP 515A	Réalisation d'aménagements hydro-écologique du Petit Rosne au niveau des Cèdres Bleus	800 000

Compétences	Communauté D'Agglomération De communes	A N N E E	R A R	Localisation du projet	Numéro opérations	Description des travaux	Montants Prévisionnels arrondis (Euros TTC)
GEMAPI	CARPF	2022-2024		Sarcelles	OP 516	Etude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne et du bassin des Prés sous la Ville	300 000
GEMAPI	CARPF	2022-2024		Sarcelles	OP 517	Etude de maîtrise d'œuvre pour la réouverture du Petit Rosne entre les Cèdres Bleus et le bassin des Prés sous la Ville	300 000
GEMAPI	CARPF	2022-2024		Vémars -Saint-Witz	OP 488 c, d et e	Création d'aménagements de lutte contre les inondations	1 900 000
SOUS-TOTAL							14 680 000
GEMAPI	CAPV	2022-2024		Saint-Brice-sous-Forêt	OP478b	Réhabilitation collecteur et aménagement de lutte contre les inondations rue Foch	1 500 000
GEMAPI	CAPV	2022-2024		Montmorency-Saint-Brice ru du Fond des Aulnes	OP 425	Travaux de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	1 200 000
GEMAPI	CAPV	2022-2024		Domont	OP430	Création d'un bassin de retenue Les Prés d'eau	800 000
GEMAPI	CAPV	2022-2024		Moisselles	OP509	Renaturation du Petit Rosne en amont du Bassin des Bourguignons 2	600 000
SOUS-TOTAL							4 100 000
GEMAPI	CCCPF	2022-2024		Montsout Baillet-en-France	OP 465b	Renaturation du ru de Montsout	1 000 000
SOUS-TOTAL							1 000 000
GEMAPI		2022-2024		SIAH		Rétablissement des lits naturels à l'intérieur des bassins du SIAH	300 000
GEMAPI		2022-2024		SIAH		Mise en sécurité des ouvrages	600 000
TOTAL GEMAPI 2022-2024							20 680 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021		Arnouville	OP ARNOU159	Extension du réseau d'eaux pluviales rue Claude Bigel	100 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021		Fontenay-en-Parisis	OP FONT163	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue des Tournelles	90 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021		Garges-les-Gonesse	OP GARG124	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue des Pêcheurs	200 000

Compétences	Communauté D'Agglomération De communes	A N N E E	R A R	Localisation du projet	Numéro opérations	Description des travaux	Montants Prévisionnels arrondis (Euros TTC)
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021		Garges-les-Gonesse	OP GARG120	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Paul Vaillant Couturier	600 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021		Garges-les-Gonesse	OP GARG167	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Pierre Rebière	200 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021		Garges-les-Gonesse	OP GARG168	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Ilot 10	150 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021		Gonesse	OP GON 106	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue d'Aulnay	420 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021		Le Thillay	OP LETHI169	Extension du réseau d'eaux pluviales rue des sœurs Colombes	170 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021		Louvres	OP LOUV105A	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales quartier le Bouteillers (Roussillon)	1 170 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021		Puiseux-en-France	OP 20PUIS162	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue de la Frégate	350 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021		Roissy	OP 20ROIS112	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Allées des Vergers	72 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021		Saint-Witz	OP 19SWT190	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue des Prés Frais, Curie, Ouest et de Paris	600 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021		Sarcelles	OP SARC 119	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Taillepied	115 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021		Sarcelles	OP SARC146	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue de Nieuport	25 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021		Sarcelles	OP SARC 147	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue du Commandant Bouchet	200 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021		Villiers-le-Bel	OP VLB127	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Louise Michel	100 000

Compétences	Communauté D'Agglomération De communes	A N N E E	R A R	Localisation du projet	Numéro opérations	Description des travaux	Montants Prévisionnels arrondis (Euros TTC)
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021		Villiers-le-Bel	OP VLB129	Extension du réseau d'eaux pluviales rue du Gounod	250 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021		Villiers-le-Bel	OP VLB133	Extension du réseau d'eaux pluviales ruelles de la Ceinture et des Oulches	300 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021		Villiers-le-Bel	OP VLB134	Extension des réseaux d'eaux pluviales quartier Gélinière	240 000
SOUS-TOTAL							5 352 000
Eaux pluviales Urbaines	CCCPF	2021		Montsout	MOM MONST109	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Emile Combres	150 000
SOUS-TOTAL							150 000
Eaux pluviales Urbaines		2021		SIAH		Travaux divers sur réseaux	420 000
TOTAL Eaux pluviales Urbaines 2021							5 922 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2022-2024		Garges-lès-Gonesse	OP GARG122	Création d'un bassin de retenue Avenue Demusois	2 300 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2022-2024		Garges-lès-Gonesse	OP GARG123	Aménagement de lutte contre les inondations ZAC de la Fontaine aux Prêtres	1 200 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2022-2024		Garges-lès-Gonesse	OP GARG125	Réhabilitation et création des réseaux d'eaux pluviales quartier Dame Blanche Nord (Projet NPRU)	500 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2022-2024		Goussainville	OP GOUS137	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales avenue Albert Sarrault	300 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2022-2024		Goussainville	OP GOUS138	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales boulevard Roger Salengro	300 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2022-2024		Louvres	OP LOUV105B	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales quartier le Bouteillers (Provence)	1 100 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2022-2024		Puiseux-en-France	OP 19PUIS108	Redimensionnement du collecteur EP rue du Général Leclerc	1 000 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2022-2024		Sarcelles	OP SARC148	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue du Moulin à Vent	300 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2022-2024		Sarcelles	OP SARC149	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Montfleury	100 000

Compétences	Communauté D'Agglomération De communes	A N N E E	R A R	Localisation du projet	Numéro opérations	Description des travaux	Montants Prévisionnels arrondis (Euros TTC)
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2022-2024		Sarcelles	OP SARC150	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue du Général de Gaulle et rue Pierre Brossolette	400 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2022-2024		Sarcelles	OP SARC151	Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales ANRU II (rues Koning, César Franck et Joliot Curry)	3 000 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2022-2024		Sarcelles	OP SARC152	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue des Bauves	250 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2022-2024		Villiers-le-Bel	OP VLB 132	Création d'un bassin de retenue ruelle du Moulin	800 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2022-2024		Villiers-le-Bel	OP VLB166	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales Quartier Clair de Lune	200 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2022-2024		Villiers-le-Bel	OP VLB115	Consolidation et reprise de l'étanchéité du bassin de retenue rue Charles de Gaulle	600 000
SOUS-TOTAL							12 350 000
Eaux pluviales Urbaines	CCCPF	2022-2024		Baillet-en-France	MOM111	Réhabilitation des ouvrages d'eaux pluviales rue des Néfliers	70 000
SOUS-TOTAL							70 000
Eaux pluviales Urbaines		2022-2024		SIAH		Travaux divers sur réseaux	1 260 000
TOTAL Eaux pluviales Urbaines 2022-2024							13 680 000
Assainissement EU	CARPF	2021		Arnouville	OP ARNOU159	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Claude Bigel	200 000
Assainissement EU	CARPF	2021		Fontenay-en-Parisis	OP FONT163	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Tournelles	266 563
Assainissement EU	CARPF	2021		Garges-lès-Gonesse	OP GARG120	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Paul Vaillant Couturier	900 000
Assainissement EU	CARPF	2021	RA R	Garges-les-Gonesse	OP GARG121	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées avenue de Stalingrad	150 000
Assainissement EU	CARPF	2021		Garges-les-Gonesse	OP GARG124	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Pêcheurs	300 000

Compétences	Communauté D'Agglomération De communes	A N N E E	R A R	Localisation du projet	Numéro opérations	Description des travaux	Montants Prévisionnels arrondis (Euros TTC)
Assainissement EU	CARPF	2021		Garges-les-Gonesse	OP GARG167	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Pierre Rebière	200 000
Assainissement EU	CARPF	2021		Garges-les-Gonesse	OP GARG168	Réhabilitation du réseau d'eaux usées Ilot 10	150 000
Assainissement EU	CARPF	2021		Gonesse	OP GON106	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue d'Aulnay	1 200 000
Assainissement EU	CARPF	2021		Gonesse	OP GON141	Extension du réseau d'eaux usées Chemin de Fontenay	100 000
Assainissement EU	CARPF	2021		Gonesse	OP GON142	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Philippe Auguste	370 000
Assainissement EU	CARPF	2021		Goussainville	OP 429Q2	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations – Fond de Brisson	1 100 000
Assainissement EU	CARPF	2021		Goussainville	OP 429Q3	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées sous voie SNCF Fond de Brison	500 000
Assainissement EU	CARPF	2021		Goussainville	OP GOUS164	Réhabilitation du réseau d'eaux usées avenue Leclerc	400 000
Assainissement EU	CARPF	2021		Goussainville	OP 20GOUS136	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Jacques Potel	50 000
Assainissement EU	CARPF	2021		Le Thillay	OP LETHI101B	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Pascal et Voltaire	350 000
Assainissement EU	CARPF	2021		Le Thillay	OP LETHI169	Extension du réseau d'eaux usées rue des Sœurs Colombe	170 000
Assainissement EU	CARPF	2021		Louvres	OP LOUV105A	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées quartier le Bouteillers (Roussillon)	2 100 000
Assainissement EU	CARPF	2021		Puiseux-en-France	OP PUIS162	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue de la Frégate	400 000
Assainissement EU	CARPF	2021		Roissy	OP 20ROIS112	Réhabilitation du réseau d'eaux usées Allée des Vergers	72 000
Assainissement EU	CARPF	2021		Saint-Witz	OP 19SWTI90	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rues des Prés Frais, Cure, Ouest et de Paris)	1 360 000

Compétences	Communauté D'Agglomération De communes	A N N E E	R A R	Localisation du projet	Numéro opérations	Description des travaux	Montants Prévisionnels arrondis (Euros TTC)
Assainissement EU	CARPF	2021		Sarcelles	OP SARC118	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Miraville	500 000
Assainissement EU	CARPF	2021		Sarcelles	OP SARC119	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Taillepied	285 000
Assainissement EU	CARPF	2021		Sarcelles	OP SARC146	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue de Nieuport	40 000
Assainissement EU	CARPF	2021		Sarcelles	OP SARC 147	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue du Commandant Bouchet	300 000
Assainissement EU	CARPF	2021		Vémars	OP 482U2	Réhabilitation du réseau d'eaux usées intercommunal à l'aval de la Fosse aux Boucs	500 000
Assainissement EU	CARPF	2020		Villiers-le-Bel	OP VLB127	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Louise Michel	100 000
Assainissement EU	CARPF	2021		Villiers-le-Bel	OP VLB129	Extension du réseau d'eaux usées rue du Gounod	200 000
Assainissement EU	CARPF	2021		Villiers-le-Bel	OP VLB133	Extension du réseau d'eaux usées ruelles de la Ceinture et des Oulches	200 000
Assainissement EU	CARPF	2021		Villiers-le-Bel	OP VLB134	Extension des réseaux d'eaux usées quartier Géliinière	100 000
SOUS-TOTAL							12 563 563
Assainissement EU	CAPV	2021		Domont	OP 468B	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Jean Jaurès	450 000
Assainissement EU	CAPV	2021		Domont	OP 506	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Lavoir Philibert, chemin vert	500 000
Assainissement EU	CAPV	2021		Ezanville	OP 497	Réhabilitation du réseau d'eaux usées abattoirs	70 000
SOUS-TOTAL							1 020 000
Assainissement EU		2021		SIAH		Travaux divers sur les réseaux d'eaux usées	600 000
TOTAL ASSAINISSEMENT EU 2021							14 183 563
Assainissement EU	CARPF	2022-2024		Arnouville	OP ARNOU160	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Boutillé	300 000
Assainissement EU	CARPF	2022-2024		Fontenay-en-Parisis	OP FONT241-86	Réhabilitation collecteur rue Ambroise Jacquin	600 000

Compétences	Communauté D'Agglomération De communes	A N N E E	R A R	Localisation du projet	Numéro opérations	Description des travaux	Montants Prévisionnels arrondis (Euros TTC)
Assainissement EU	CARPF	2022-2024		Fontenay-en-Parisis	OP FONT241-6	Réhabilitation collecteurs parc des Tournelles	1 500 000
Assainissement EU	CARPF	2022-2024		Garges-lès-Gonesse	OP GARG125	Réhabilitation et création des réseaux d'eaux usées quartier Dame Blanche Nord (Projet NPRU)	200 000
Assainissement EU	CARPF	2022-2024		Garges-lès-Gonesse	OP GARG126	Dévoisement des réseaux d'eaux usées Quartier de la Muette	2 000 000
Assainissement EU	CARPF	2022-2024		Gonesse	OP484C	Réhabilitation canalisation EU du bassin des 3 fontaines à la RD370.	1 500 000
Assainissement EU	CARPF	2022-2024		Gonesse	OP GON139	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées avenue Pierre Brosolette	200 000
Assainissement EU	CARPF	2022-2024		Gonesse	OP GON140	Réhabilitation et redimensionnement du réseau d'eaux usées avenue Gabriel Péri	500 000
Assainissement EU	CARPF	2022-2024		Goussainville	OP 507	Réhabilitation du collecteur d'eaux usées Vieux Pays	700 000
Assainissement EU	CARPF	2022-2024		Goussainville	OP 482s	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations rue Cerdan	900 000
Assainissement EU	CARPF	2022-2024		Goussainville	OP GOUS137	Réhabilitation du réseau d'eaux usées avenue Albert Sarraut	400 000
Assainissement EU	CARPF	2022-2024		Goussainville	OP GOUS138	Réhabilitation du réseau d'eaux usées boulevard Roger Salengro	500 000
Assainissement EU	CARPF	2022-2024		Louvres	OP LOUV105B	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées quartier le Bouteillers (Provence)	2 500 000
Assainissement EU	CARPF	2022-2024		Louvres	OP LOUV145	Dévoisement et redimensionnement du réseau d'eaux usées rue de Paris	300 000
Assainissement EU	CARPF	2022-2024		Sarcelles	429G	Redimensionnement et réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Bellevue, passages D316 et Prés Sous la Ville, Rues Père Heude et des Coquetiers, Avenue de la cascade et promenade du Lac à Sarcelles	4 000 000
Assainissement EU	CARPF	2022-2024		Sarcelles	OP SARC155	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées RD 208 Gif	400 000
Assainissement EU	CARPF	2022-2024		Sarcelles	OP SARC117	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Bellevue	250 000

Compétences	Communauté D'Agglomération De communes	A N N E E	R A R	Localisation du projet	Numéro opérations	Description des travaux	Montants Prévisionnels arrondis (Euros TTC)
Assainissement EU	CARPF	2022-2024		Sarcelles	OP SARC148	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Moulin à Vent	300 000
Assainissement EU	CARPF	2022-2024		Sarcelles	OP SARC149	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Montfleury	170 000
Assainissement EU	CARPF	2022-2024		Sarcelles	OP SARC150	Réhabilitation et redimensionnement des réseaux d'eaux usées rue du Général de Gaulle et rue Pierre Brossolette	600 000
Assainissement EU	CARPF	2022-2024		Sarcelles	OP SARC151	Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux usées ANRU II (rues Koenig, César Franck et Joliot Curie)	2 500 000
Assainissement EU	CARPF	2022-2024		Sarcelles	OP SARC152	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Bauves	300 000
Assainissement EU	CARPF	2022-2024		Sarcelles	OP SARC155	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées RD 208 GIF	250 000
Assainissement EU	CARPF	2022-2024		Sarcelles	OP SARC170	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Joliot Curry	250 000
Assainissement EU	CARPF	2022-2024		Villiers-le-Bel	OP VLB128	Extension du réseau d'eaux usées rue Jules Ferry/sente des Pommiers	200 000
Assainissement EU	CARPF	2022-2024		Villiers-le-Bel	OP VLB131	Dévoisement et réhabilitation des réseaux d'eaux usées Projet NPRU Derrière les Murs et Puits la Marlière	4 000 000
Assainissement EU	CARPF	2022-2024		Villiers-le-Bel	OP VLB132	Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux usées ruelle du Moulin et sentier des Fonds Gigots	400 000
Assainissement EU	CARPF	2022-2024		Villiers-le-Bel	OP VLB166	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées quartier Clair de Lune	400 000
Assainissement EU	CARPF	2022-2024		Villiers-le-Bel	OP 429V1 et V2	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	4 500 000
SOUS-TOTAL							30 620 000

Compétences	Communauté D'Agglomération De communes	A N N E E	R A R	Localisation du projet	Numéro opérations	Description des travaux	Montants Prévisionnels arrondis (Euros TTC)
Assainissement EU	CAPV	2022-2024		Saint-Brice-sous-Forêt	OP 478B	Réhabilitation des canalisations rue Foch	500 000
SOUS-TOTAL							500 000
Assainissement EU	CCCPF	2022-2024					
SOUS-TOTAL							0
Assainissement EU		2022-2024		SIAH		Travaux divers sur les réseaux d'eaux usées	1 800 000
TOTAL ASSAINISSEMENT EU 2022-2024							32 920 000

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - ANNÉE 2021 : ASPECTS FINANCIERS

RAPPORT DE PRESENTATION

Rapporteur : Claude TIBI

Obligatoire depuis 1993 dans les collectivités locales et établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants, la loi NOTRe du 7 août 2015, dans son article 107, a formalisé l'organisation et le contenu du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

En effet, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le président présente au Comité Syndical, un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, en précisant notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Ce rapport donne lieu à un débat au comité syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est désormais pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière du Syndicat et de discuter des priorités affichées dans le budget, en donnant aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité, des perspectives pour l'année à venir et la prévision pluriannuelle des investissements.

Il est envisagé de présenter les budgets le lundi 22 mars 2021. Des décisions modificatives pourraient être présentées en cours d'année afin de réajuster les comptes mais sans modifier l'architecture des budgets.

Concernant le budget principal relatif aux compétences eaux pluviales et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GÉMAPI), la présentation financière reprend des éléments rétrospectifs de 2014 à 2019, une projection des résultats de l'exercice 2020, et des éléments prospectifs pour les années 2021 à 2024.

S'agissant du budget eaux usées relatif à la compétence Assainissement, la rétrospective financière s'établit sur la période de 2014 à 2019, accompagnée d'une projection de l'exécution de l'exercice 2020 et une prospective sur la période de 2021 à 2024 couvrant ainsi la période de travaux de l'extension de la station de dépollution.

Concernant le budget annexe, créé en 2019, eaux usées relatif à la compétence Assainissement en Délégation de Service Public, compte tenu du rattachement de ce budget au budget annexe assainissement avec l'absence de mouvements financiers en 2021, il est proposé de ne pas faire de présentation.

S'agissant du budget Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer), la présentation financière couvrira la période de 2014 à 2021.

Chaque élément financier traité comprend un tableau de données chiffrées, une illustration graphique et des commentaires.

Ci-après un tableau de présentation des différents budgets du SIAH, avec les structures adhérentes et les ressources financières du SIAH au 1^{er} janvier 2020 :

Budget	Compétences	Entité adhérente	Ressources
Budget principal	GÉMAPI	Communauté de Communes et Communautés d'Agglomération	Contributions budgétaires
	Collecte eaux pluviales	Communes et Communautés d'Agglomération	Contributions budgétaires ou fiscalisation
	Transport eaux pluviales	Communes et Communautés d'Agglomération	Contributions budgétaires ou fiscalisation
Budget annexe eaux usées	Collecte eaux usées	Communes et Communautés d'Agglomération	Redevance assise sur la consommation d'eau potable
	Transport eaux usées	Communes et Communautés d'Agglomération	Redevance assise sur la consommation d'eau potable
	Traitement eaux usées	Communes et Communautés d'Agglomération	Redevance assise sur la consommation d'eau potable
Budget annexe SAGE	Études et animations	SIAH/SIARE/Département Seine-Saint-Denis	Contributions budgétaires

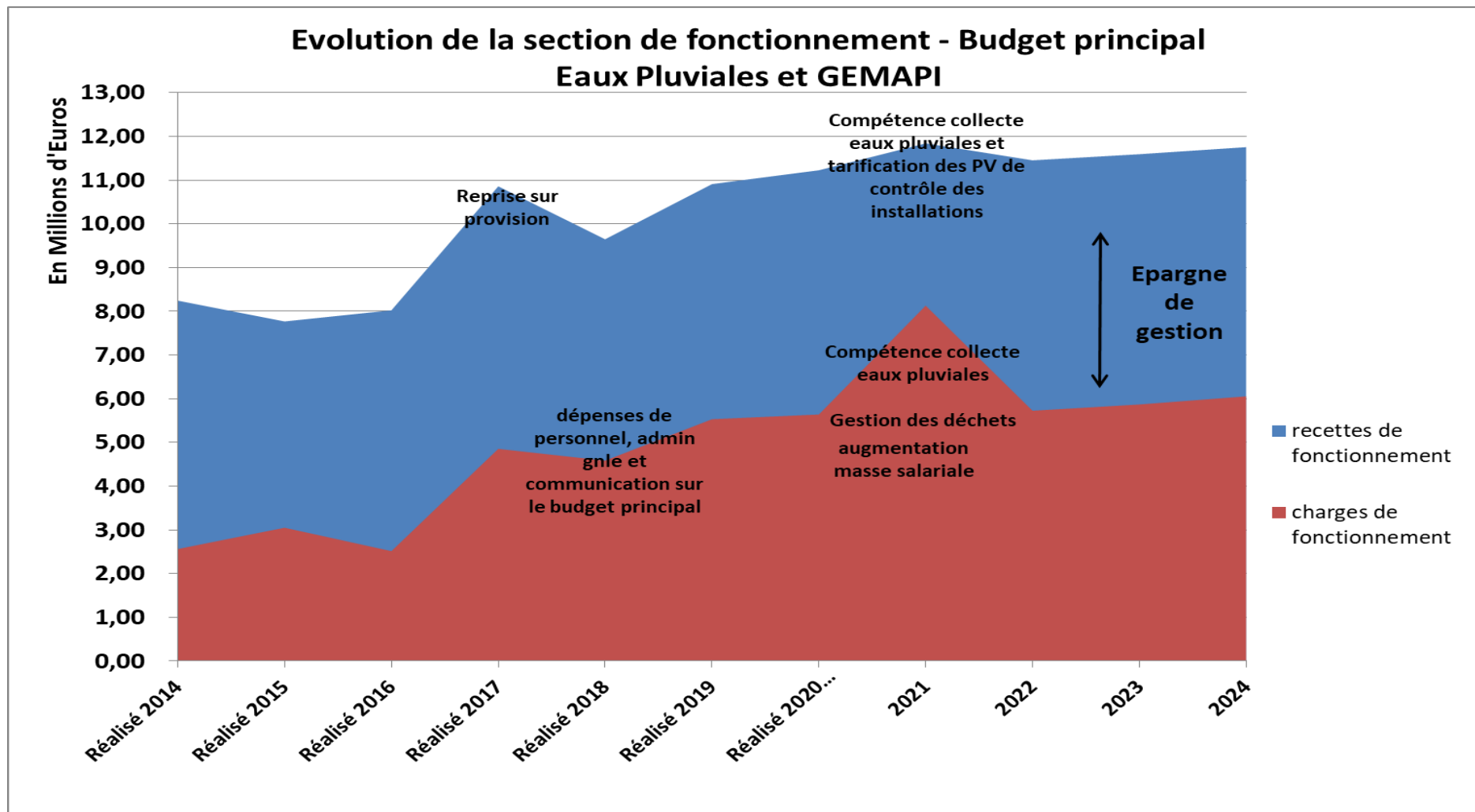
B. Le budget principal relatif aux compétences assainissement-eaux pluviales et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GÉMAPI)

1. Evolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur

		RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE			
section de fonctionnement (opérations réelles)	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020 projection 12/01/2021	section de fonctionnement (opérations réelles)	2021	2022	2023	2024
O13 Atténuation charges				47 223,57 €	15 796,50 €	49 883,97 €	15 989,50 €	Atténuation charges	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
<i>variation</i>					-66,55%	215,79%	-67,95%					
70 Produits des services	47 076,56 €	44 894,45 €	44 742,33 €	1 509 066,66 €	1 423 427,10 €	1 709 083,09 €	1 786 718,56 €	Produits des services	2 093 000,00 €	2 093 000,00 €	2 140 500,00 €	2 208 120,00 €
<i>variation</i>		-4,64%	-0,34%	3272,79%	-5,68%	20,07%	4,54%	Reversements entre budget				
73 Centimes syndicaux fiscalisés - compétence transport	6 716 199,00 €	7 314 446,00 €	7 511 840,00 €	7 278 042,00 €	2 957 927,00 €	2 987 636,00 €	118 026,00 €	Centimes syndicaux fiscalisés - compétence transport	119 206,26 €	120 398,00 €	121 601,00 €	122 817,00 €
73 Centimes syndicaux fiscalisés - compétence collecte						879 048,00 €		Centimes syndicaux fiscalisés - compétence collecte				
<i>variation</i>		8,91%	2,70%	-3,11%	-59,36%	30,72%	-96,05%	hypothèse : +1% sur le centimes	+1%	+1%	+1%	+1%
74 Centimes syndicaux budgétisés - transport	629 279,00 €	181 776,00 €	182 252,00 €	175 900,00 €	930 295,00 €	944 524,00 €	3 848 853,00 €	Centimes syndicaux budgétisés - transport	3 887 341,53 €	3 926 214,00 €	3 965 476,00 €	4 005 130,00 €
74 Centimes syndicaux budgétisés - Gémap					3 874 973,00 €	3 913 722,00 €	3 952 857,00 €	Centimes syndicaux budgétisés - Gémap	3 992 385,57 €	4 032 309,00 €	4 072 632,00 €	4 113 358,00 €
<i>variation</i>		-71,11%	0,26%	-3,49%	428,88%	1,53%	307,49%	hypothèse : +1%	+1%	+1%	+1%	+1%
74 Centimes syndicaux budgétisés - compétence collecte	417 962,97 €					23 546,00 €	1 253 024,00 €	Centimes syndicaux budgétisés - compétence collecte	1 253 024,00 €	1 265 554,00 €	1 278 209,00 €	1 290 991,00 €
<i>variation</i>							5221,60%	hypothèse : 0% + 3 transferts de compétence	+0%	+1%	+1%	+1%
74 Autres participations (FCTVA)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		5 967,00 €	39 222,30 €	6 337,79 €					
<i>variation</i>						557,32%	-83,84%					
75 Autres produits de gestion courante	4,90 €	846,06 €	154,10 €	0,00 €	0,00 €	2,16 €	170,67 €	Autres produits de gestion courante				
<i>variation</i>												
76 Produits financier							0,00 €	Produits financiers				
<i>variation</i>												
77 Produits Exceptionnels	433 772,61 €	3 974,60 €	284 025,24 €	525 384,97 €	439 497,28 €	362 580,20 €	244 003,74 €	Produits Exceptionnels (déchets : remboursements par les communes)	480 730,00 €			
<i>variation</i>		-99,08%	7046,01%	84,98%	-16,35%	-17,50%	-32,70%					
78 Reprises sur provisions	0,00 €	221 800,00 €	0,00 €	1 323 200,00 €				Reprise sur provisions				
<i>variation</i>												
A Recettes de Fonctionnement	8 244 295,04 €	7 767 737,11 €	8 023 013,67 €	10 858 817,20 €	9 647 882,88 €	10 909 247,72 €	11 225 980,26 €	Recettes de Fonctionnement	11 840 687,36 €	11 452 475,00 €	11 593 418,00 €	11 755 416,00 €

		RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE				
	section de fonctionnement (opérations réelles)	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020 projection 12/01/2021	section de fonctionnement (opérations réelles)	2021	2022	2023	2024
O11	Charges générales - Transport - Gémapi - Structure	1 554 548,55 €	1 791 600,55 €	1 225 153,23 €	1 895 844,94 €	1 967 571,74 €	2 254 589,49 €	2 316 438,92 €	Charges générales - Transport - Gémapi - Structure (y compris déchets)	3 975 000,00 €	1 554 500,00 €	1 585 590,00 €	1 617 301,00 €
	variation		15,25%	-31,62%	54,74%	3,78%	14,59%	2,74%	hypothèse : +2%	+2%	+2%	+2%	+2%
O11	Charges générales - Collecte						358 050,95 €	402 199,13 €	Charges générales - Collecte	749 000,00 €	763 980,00 €	779 259,00 €	794 844,00 €
	compétence collecte eaux pluviales 2020							12,33%	hypothèse : comp collecte EP + 3 communes		+2%	+2%	+2%
O12	Charges de personnel	848 887,07 €	920 558,16 €	931 779,84 €	1 974 803,54 €	2 141 312,58 €	2 587 557,58 €	2 758 587,82 €	Charges de personnel	3 286 000,00 €	3 286 000,00 €	3 381 000,00 €	3 516 240,00 €
	variation		8,44%	1,22%	111,94%	8,43%	20,84%	6,61%	hypothèse : + poursuite des recrutements à partir de 2020				
65	Autres charges	118 368,96 €	105 810,51 €	102 747,24 €	112 160,18 €	110 786,71 €	120 176,77 €	126 798,76 €	Autres charges	118 510,00 €	120 880,00 €	123 297,00 €	125 762,00 €
	variation		-10,61%	-2,90%	9,16%	-1,22%	8,48%	5,51%	hypothèse : +2%	+2%	+2%	+2%	+2%
67	Charges Exceptionnelles	40 844,01 €	231 056,76 €	254 988,54 €	870 416,27 €	212 436,25 €	211 002,27 €	34 813,74 €	Charges Exceptionnelles				
	variation		465,71%	10,36%	241,36%	-75,59%	-0,68%	-83,50%					
68	Provisions					152 731,00 €	0,00 €	0,00 €	Provisions				
	variation												
B	Dépenses de Fonctionnement (hors charges de la dette)	2 562 648,59 €	3 049 025,98 €	2 514 668,85 €	4 853 224,93 €	4 584 838,28 €	5 531 377,06 €	5 638 838,37 €	Dépenses de Fonctionnement (hors charges de la dette)	8 128 510,00 €	5 725 360,00 €	5 869 146,00 €	6 054 147,00 €

Evolution des recettes et des dépenses de fonctionnement (*hors charge de la dette*)



Évolution significative

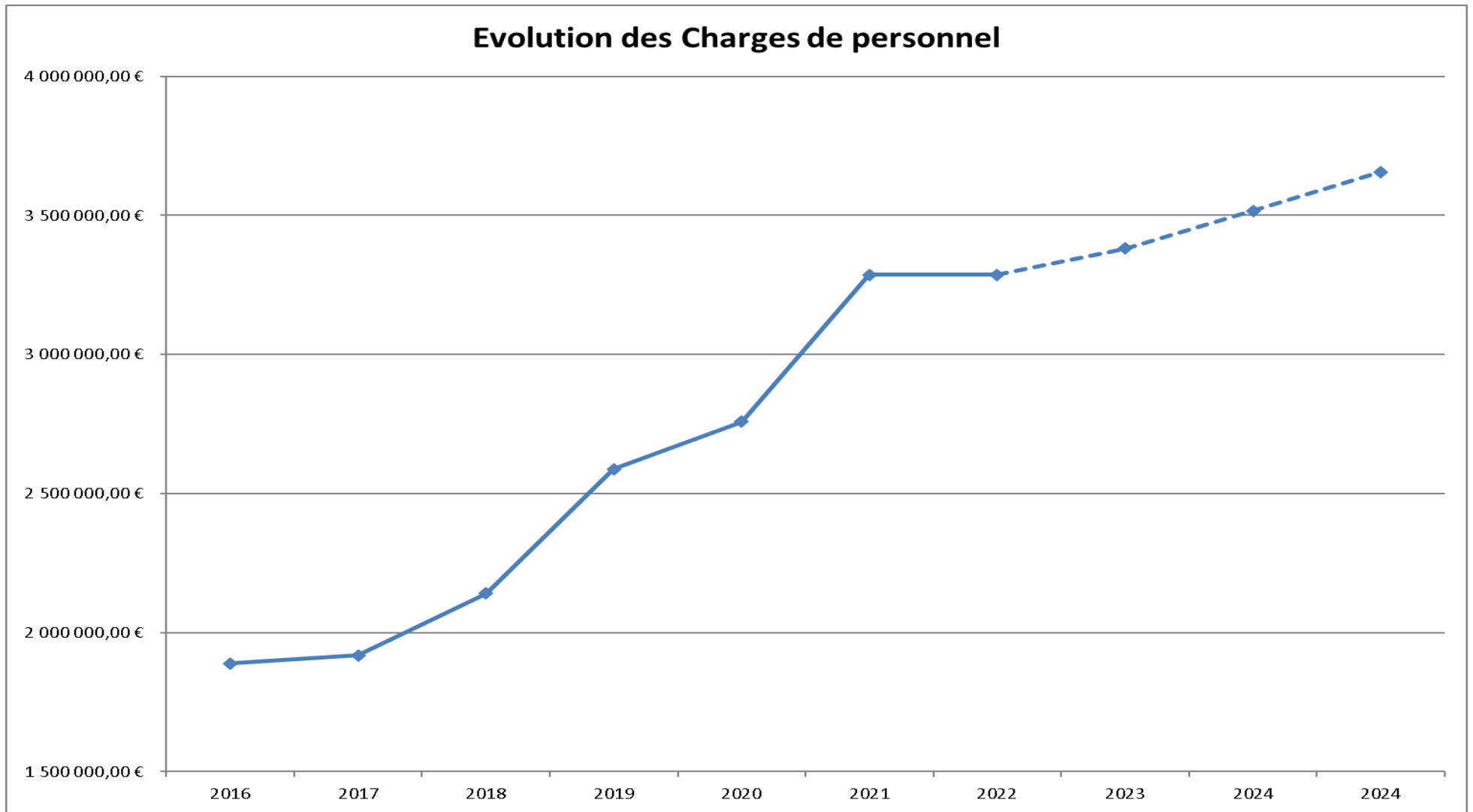
Au niveau des recettes de fonctionnement :

- En 2013 : Les recettes augmentent compte tenu d'une reprise sur provision de 2 049 500 € concernant un contentieux.
- L'augmentation de 2017 est marquée par une reprise sur provision (1 323 200 €) dans un contentieux et par la mise en place des remboursements de frais entre les budgets du syndicat (+ 1,5 millions correspondant à la moitié du budget du personnel, de la communication et de l'administration générale)
- Près de 90 % des recettes proviennent des centimes syndicaux fiscalisés et budgétisés.
- L'année 2019 est marquée par le transfert de la compétence collecte des eaux pluviales pour 19 communes.
- L'année 2020 est marquée par le transfert de la compétence collecte des eaux pluviales pour 3 nouvelles communes (GARGES-LÈS-GONESSE, GONESSE et GOUSSAINVILLE).
- Il est envisagé de poursuivre une augmentation de 1 % des recettes relatives à la compétence GEMAPI et Transport des eaux pluviales. Concernant la compétence collecte des eaux pluviales, il est proposé de maintenir le niveau de recettes à celui de 2020 et de procéder à l'augmentation de ces recettes à hauteur de 1% à compter de 2022. Sont inscrites les participations des communes relatives à la gestion des déchets sur le bassin de retenue de VAL LE ROY qui est un bassin de retenue intercommunal.

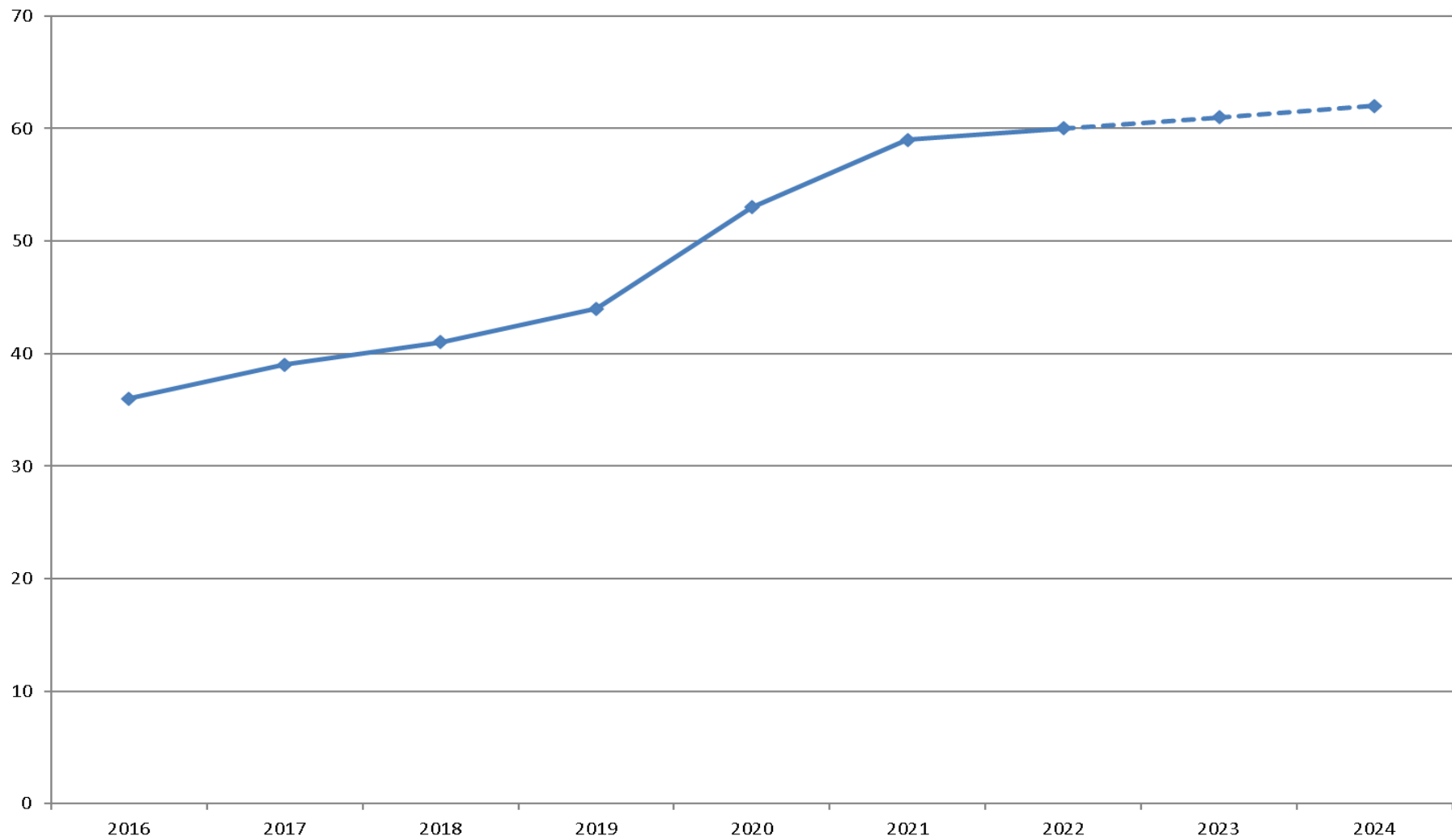
Au niveau des dépenses de fonctionnement :

- Les dépenses de fonctionnement concernent surtout :
 - L'entretien des ouvrages présents sur les bassins de retenue ainsi que les frais de télégestion nécessaires au maintien du caractère opérationnel de ces ouvrages.
 - Les prestations de curage, d'inspections télévisées, de bennes-déchets verts et de surveillance des réseaux et d'entretien des rivières et rus.
- En 2013, les dépenses progressent également en raison de la constitution d'une provision (à hauteur de 1 500 000 €) pour couvrir un risque contentieux.
- À partir de 2017, il y a une forte augmentation dans la mesure où les budgets du personnel, de la communication et de l'administration générale sont désormais portés par le budget principal, qui se voit en parallèle rembourser pour moitié par les autres budgets.
- Pour les années 2019 et 2020, le transfert de la compétence collecte des eaux pluviales impacte les dépenses notamment sur les charges à caractère général et sur la poursuite de l'augmentation des effectifs à partir de 2019.
- En 2021, la poursuite des recrutements induit une augmentation des dépenses de personnel. Une dépense de 2,5M€ pour la gestion des déchets sur le bassin de retenue de VAL LE ROY situé sur le territoire de plusieurs communes est prévue dans les charges à caractère général ainsi qu'un besoin plus élevé qu'en 2020 concernant la gestion des réseaux de collecte.

2. Structure et évolution des dépenses et des effectifs



Evolution des effectifs



Les avantages en nature octroyés par le SIAH se traduisent par la fourniture d'une voiture de fonctions aux membres de la direction. Cet avantage en nature est évalué selon les directives de l'URSSAF et supporte les cotisations dues.

Après une période 2014-2017 marquée par plusieurs postes vacants suite à des départs ou mutations, notamment au sein de l'activité maîtrise d'œuvre, la période 2018-2020 traduit essentiellement la nécessaire montée en puissance des services du SIAH suite à la prise de compétence collective au 1^{er} janvier 2019 sur 19 communes, et sur 22 communes au 1^{er} janvier 2020.

Les évolutions de personnel sur la période 2021-2025, présentées à **titre indicatif**, sont le corollaire des choix politiques qui devront être faits par le SIAH à très court terme en matière de politique de renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales. Ces renforcements de personnel concernent essentiellement des personnels de maîtrise d'œuvre et des personnels administratifs (ressources humaines, marchés publics, comptabilité, services généraux). Pour mémoire, des études réalisées voici quelques années seulement, chiffreraient le coût global de renouvellement des canalisations de collecte sur l'ensemble du territoire du SIAH à plus de 1 000 000 000 €, dont probablement 200 à 300 M d'€ à engager dans un délai très court.

En fonction de l'objectif de taux de renouvellement qui sera retenu, ce seront plusieurs dizaines de kilomètres de canalisations qu'il conviendra de remettre en état chaque année. Pour mémoire, un taux de renouvellement de 1 %, déjà ambitieux au regard des taux actuels observés sur les réseaux de collecte, suppose, en moyenne, une durée de vie des canalisations de 100 ans, bien supérieure donc à la réalité de terrain. Ce chiffre de 1 % est donc de fait une fourchette basse dans les objectifs à atteindre.

Les tendances présentées sur cette période 2021-2025 sont par conséquent une projection des moyens humains nécessaires pour assumer cette politique. Elles devront toutefois, bien évidemment, être réévaluées à l'aulne de l'objectif qui sera effectivement retenu.

À noter qu'une telle évolution est compatible avec l'espace offert par les locaux du futur siège administratif du SIAH.

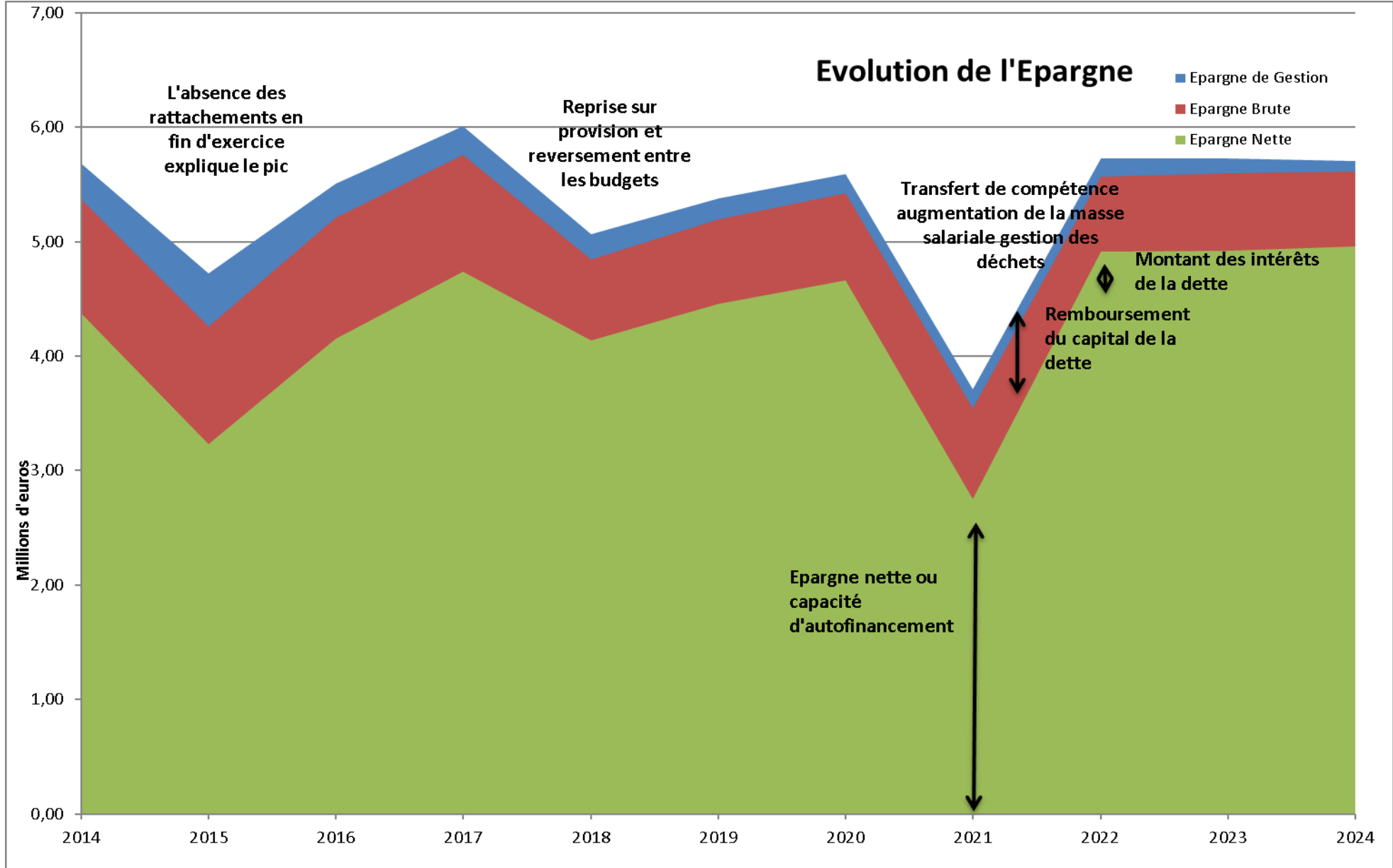
3. Evolution de l'épargne

a) Evolution de la capacité d'autofinancement

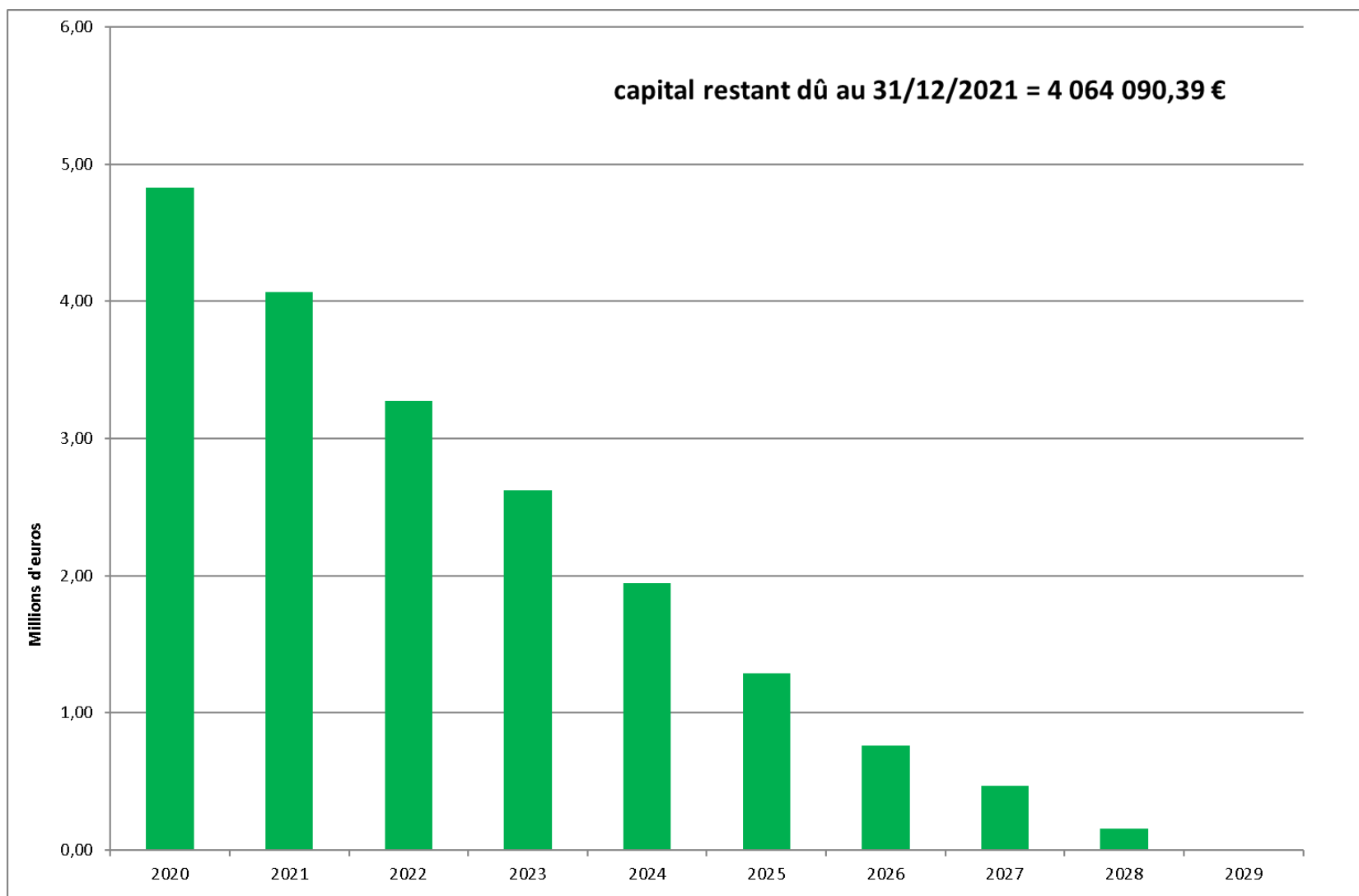
Epargne	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020 projection 12/01/2021	section de fonctionnement (opérations réelles)	2021	2022	2023	2024
A Recettes de Fonctionnement	8 244 295,04 €	7 767 737,11 €	8 023 013,67 €	10 858 817,20 €	9 647 882,88 €	10 909 247,72 €	11 225 980,26 €	Recettes de Fonctionnement	11 840 687,36 €	11 452 475,00 €	11 593 418,00 €	11 755 416,00 €
B Dépenses de Fonctionnement (hors charges de la dette)	2 562 648,59 €	3 049 025,98 €	2 514 668,85 €	4 853 224,93 €	4 584 838,28 €	5 531 377,06 €	5 638 838,37 €	Dépenses de Fonctionnement (hors charges de la dette)	8 128 510,00 €	5 725 360,00 €	5 869 146,00 €	6 054 147,00 €
C Epargne de Gestion = (A-B)	5 681 646,45 €	4 718 711,13 €	5 508 344,82 €	6 005 592,27 €	5 063 044,60 €	5 377 870,66 €	5 587 141,89 €	Epargne de Gestion = (A-B)	3 712 177,36 €	5 727 115,00 €	5 724 272,00 €	5 701 269,00 €
D Charges financières	312 618,45 €	457 696,78 €	297 019,09 €	248 455,83 €	218 103,27 €	187 120,11 €	162 741,90 €	Charges financières	166 228,79 €	159 453,51 €	125 718,86 €	90 831,71 €
E Epargne Brute = (C-D)	5 369 028,00 €	4 261 014,35 €	5 211 325,73 €	5 757 136,44 €	4 844 941,33 €	5 190 750,55 €	5 424 399,99 €	Epargne Brute = (C-D)	3 545 948,57 €	5 567 661,49 €	5 598 553,14 €	5 610 437,29 €
F Réalisé capital de la dette	999 581,32 €	1 028 112,52 €	1 058 223,11 €	1 020 024,49 €	706 969,24 €	733 694,83 €	761 833,11 €	Réalisé capital de la dette	791 458,80 €	653 173,01 €	677 292,70 €	652 700,55 €
G Epargne Nette = (E-F)	4 369 446,68 €	3 232 901,83 €	4 153 102,62 €	4 737 111,95 €	4 137 972,09 €	4 457 055,72 €	4 662 566,88 €	Epargne Nette = (E-F)	2 754 489,77 €	4 914 488,48 €	4 921 260,44 €	4 957 736,74 €

- L'épargne de gestion se traduit par la différence entre les recettes de fonctionnement et les charges de fonctionnement (hors intérêts de la dette).
- L'épargne brute se détermine en retranchant les charges financières à l'épargne de gestion. Elle permet de déterminer la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement sur l'ensemble des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers). Elle détermine les excédents issus du fonctionnement qui permettront de financer les dépenses d'équipements et le remboursement de la dette en capital (section d'investissement).
- L'épargne nette se calcule en soustrayant le remboursement du capital à l'épargne brute. Elle permet de déterminer la capacité d'autofinancement « marginal » après financement des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers) et du remboursement du capital qui permettra de financer les dépenses d'équipements (section investissement).

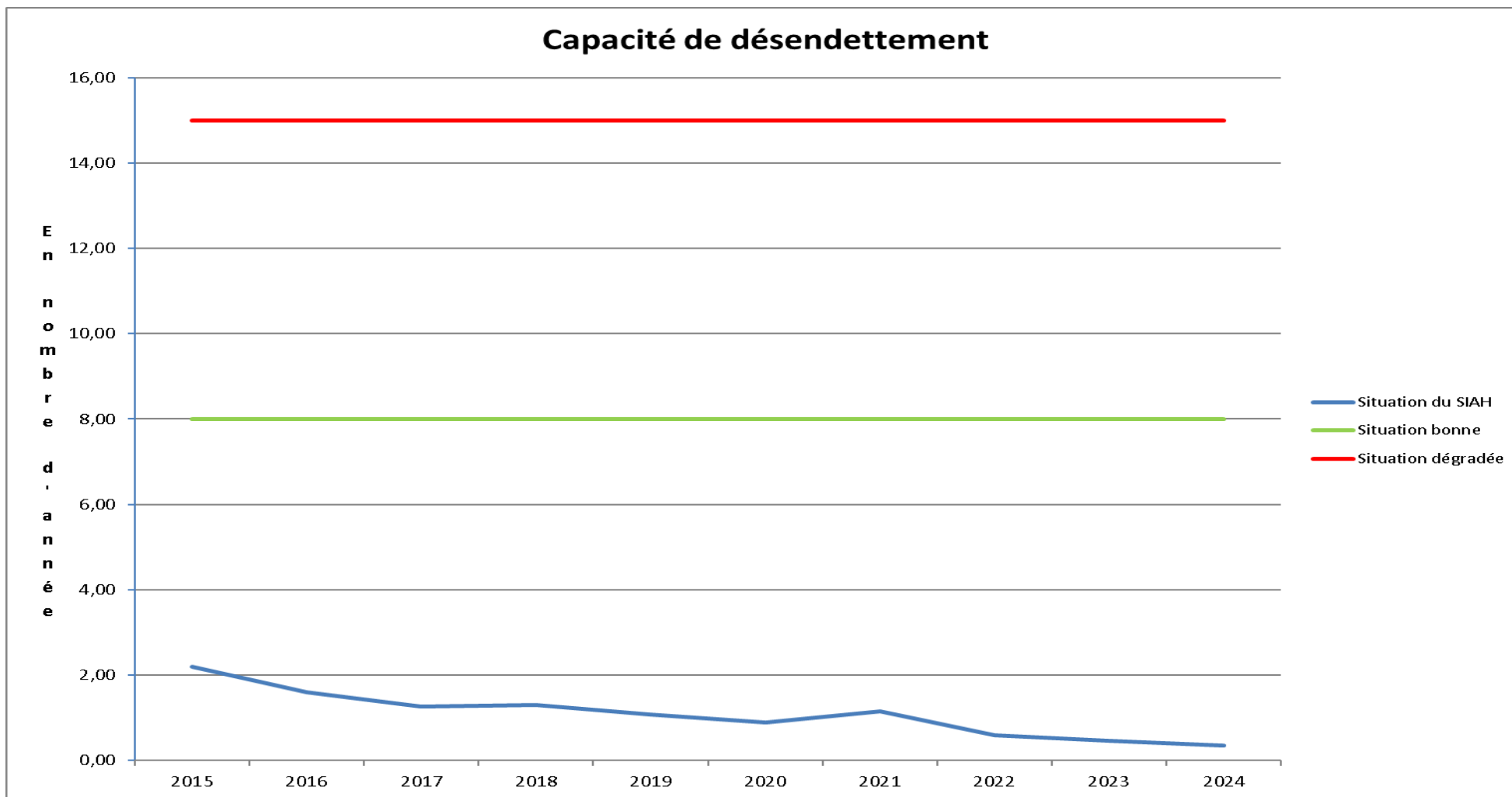
Plus on dégage de l'épargne, plus on améliore ses capacités d'autofinancement et de recours à l'emprunt.



b) *Etat de la dette*



Sans engagement de nouvel emprunt, le stock de dette actuelle de 4 064 090,39 millions d'euros s'éteindra en 2029.



La capacité de désendettement est le ratio entre le capital restant dû et l'épargne brute. Il s'exprime en années.

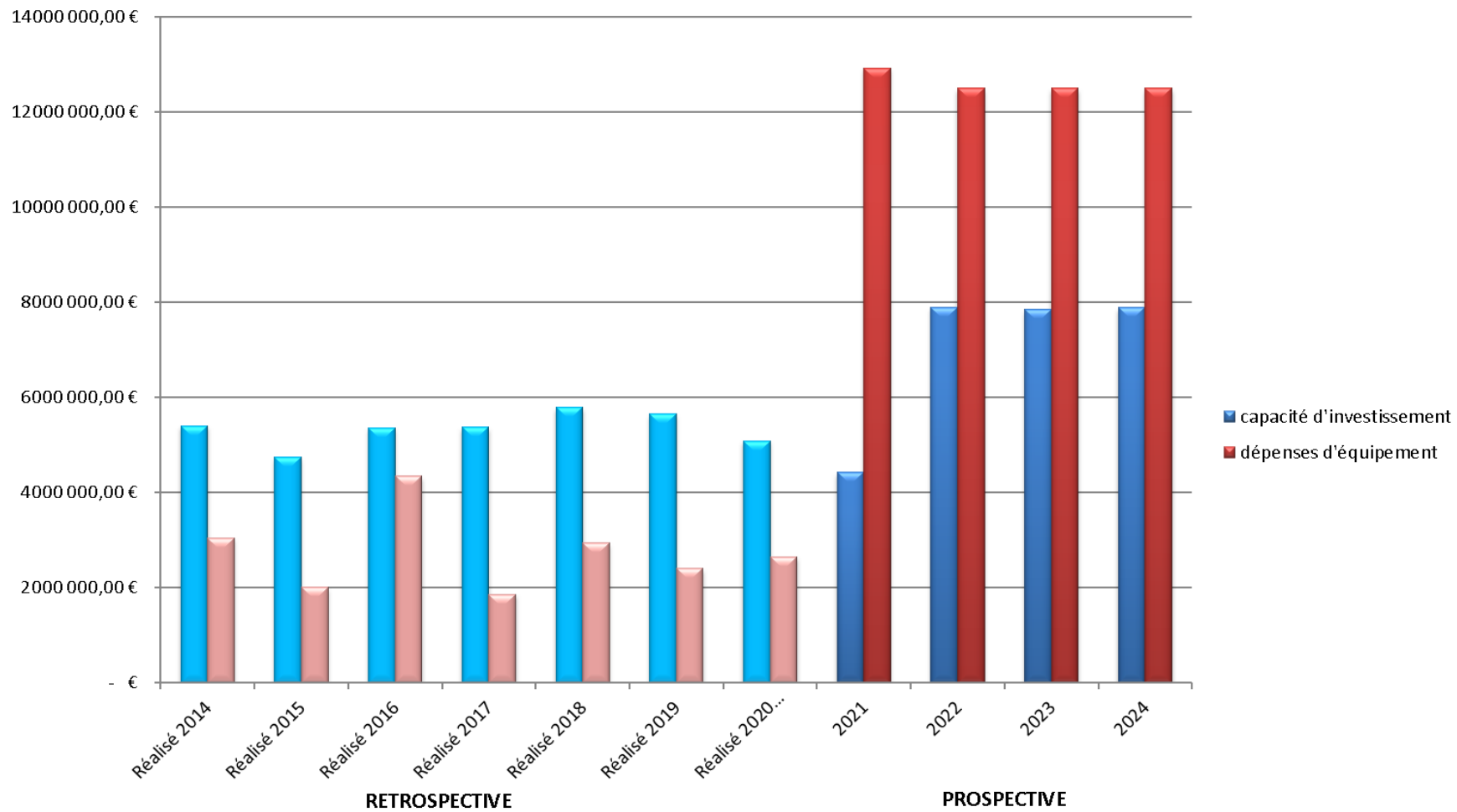
Le SIAH a poursuivi une démarche de désendettement. En 2021, le ratio de capacité de désendettement sera de 0,94 année ce qui traduit une très bonne situation. Cela signifie que le SIAH rembourserait l'intégralité de sa dette s'il y consacrait la totalité de son épargne brute en un peu moins d'un an. Au regard de ce ratio, la situation financière du SIAH est saine et excellente.

4. La section d'investissement

a) Les dépenses d'investissement et la capacité d'investissement

RETROSPECTIVE								PROSPECTIVE				
Section d'investissement (opérations réelles)	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020 projection 12/01/2021	Section d'investissement (opérations réelles)	2021	2022	2023	2024
G Epargne Nette = (E-F) (rappel)	4 369 446,68 €	3 232 901,83 €	4 153 102,62 €	4 737 111,95 €	4 137 972,09 €	4 457 055,72 €	4 662 566,88 €	Epargne Nette = (E-F)(rappel)	2 754 489,77 €	4 914 488,48 €	4 921 260,44 €	4 957 736,74 €
10 FCTVA	674 561,77 €		456 533,63 €	252 431,73 €	533 185,84 €	576 906,52 €	352 130,38 €	FCTVA	388 320,00 €	2 012 770,00 €	1 968 480,00 €	1 968 480,00 €
13 Subventions d'investissement	312 234,77 €	146 409,46 €	157 154,73 €	348 199,25 €	215 853,30 €	483 960,24 €	74 064,99 €	Subventions d'investissement (y compris déchets)	1 284 867,00 €	968 300,00 €	958 300,00 €	958 300,00 €
454 Travaux d'office pour compte de tiers												
23 immobilisations en cours	14 133,60 €	490 640,31 €	9 521,38 €	2 417,55 €	4 660,21 €	10 861,98 €						
458 Maîtrises d'Ouvrage Mandatées	35 887,92 €	870 300,52 €	588 654,22 €	33 863,34 €	900 098,45 €	121 632,49 €						
H Recettes d'investissement	1 036 818,06 €	1 507 350,29 €	1 211 863,96 €	636 911,87 €	1 653 797,80 €	1 193 361,23 €	426 195,37 €	Recettes d'investissement	1 673 187,00 €	2 981 070,00 €	2 926 780,00 €	2 926 780,00 €
I Capacité d'investissement = (G+H)	5 406 264,74 €	4 740 252,12 €	5 364 966,58 €	5 374 023,82 €	5 791 769,89 €	5 650 416,95 €	5 088 762,25 €	Capacité d'investissement = (G+H)	4 427 676,77 €	7 895 558,48 €	7 848 040,44 €	7 884 516,74 €
RETROSPECTIVE								PROSPECTIVE				
Exercices	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020 projection 12/01/2021	Exercices	2021	2022	2023	2024
13 Subventions d'investissement												
204 Subventions d'équipement versées												
20-21 Equipement	173 267,65 €	148 081,83 €	376 477,77 €	444 868,21 €	257 906,76 €	541 372,27 €	572 756,36 €	Equipement - Etudes	1 300 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
23 Etudes												
23 Travaux opérations	2 774 047,81 €	1 466 221,38 €	3 698 876,34 €	1 393 233,58 €	2 396 351,96 €	1 866 433,22 €	2 080 853,89 €	Projets d'opérations	11 620 000,00 €	11 500 000,00 €	11 500 000,00 €	11 500 000,00 €
454 Travaux d'office pour compte de tiers	2 887,20 €	11 019,27 €	- €									
458 Maîtrises d'Ouvrage Mandatées	102 692,88 €	383 295,84 €	271 303,64 €	23 771,92 €	288 619,94 €	1 200,00 €	577,28 €					
J Dépenses d'équipement	3 052 895,54 €	2 008 618,32 €	4 346 657,75 €	1 861 873,71 €	2 942 878,66 €	2 409 005,49 €	2 654 187,53 €	Dépenses d'équipement	12 920 000,00 €	12 500 000,00 €	12 500 000,00 €	12 500 000,00 €
K Besoin de Financement = (I-J)	2 353 369,20 €	2 731 633,80 €	1 018 308,83 €	3 512 150,11 €	2 848 891,23 €	3 241 411,46 €	2 434 574,72 €	Besoin de Financement = (I-J)	-8 492 323,23 €	-4 604 441,52 €	-4 651 959,56 €	-4 615 483,26 €

Section d'Investissement



Evolution significative

Au niveau des recettes d'investissement:

- Sur la période 2013-2020, les recettes sont constituées de l'épargne nette, du FCTVA, des subventions reçues et du recouvrement des opérations sous mandat.
- Pour la prospective, il est estimé un taux de subvention de 10 % des dépenses d'équipement.

Au niveau des dépenses d'investissement :

- Sur la période 2016 à 2020 les dépenses de travaux se sont élevées à 16 478 022 €, soit une moyenne de 3,3M€ par an.
- Pour 2021, il est envisagé 12,9 M€ d'études et de travaux.
- Ensuite, les opérations d'études et de travaux se montent à **12,5 M€ sur la période 2022-2024.**

b) Evolution du besoin de financement et la variation du fonds de roulement

		RETROSPECTIVE								PROSPECTIVE			
Exercices		Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020 projection 12/01/2021	Exercices	2021	2022	2023	2024
K	Besoin de Financement = (I-J)	2 353 369,20 €	2 731 633,80 €	1 018 308,83 €	3 512 150,11 €	2 848 891,23 €	3 241 411,46 €	2 434 574,72 €	Besoin de Financement = (I-J)	-8 492 323,23 €	-4 604 441,52 €	-4 651 959,56 €	-4 615 483,26 €
L	Emprunt contracté	0 €	0 €	20 575,46 €					Emprunt nouveau	0 €	0 €	0 €	0 €
M	Variation du Fonds de roulement = (K+L)	2 353 369,20 €	2 731 633,80 €	1 038 884,29 €	3 512 150,11 €	2 848 891,23 €	3 241 411,46 €	2 434 574,72 €	Variation du Fonds de roulement = (K+L)	-8 492 323,23 €	-4 604 441,52 €	-4 651 959,56 €	-4 615 483,26 €
N	Fonds Roulement initial	5 322 350,08 €	7 675 719,28 €	10 407 353,08 €	11 446 237,37 €	14 958 387,48 €	17 807 278,71 €	21 048 690,17 €	Fonds Roulement initial	23 483 265 €	14 990 942 €	10 386 500 €	5 734 541 €
O	Fonds Roulement Final	7 675 719,28 €	10 407 353,08 €	11 446 237,37 €	14 958 387,48 €	17 807 278,71 €	21 048 690,17 €	23 483 264,89 €	Fonds Roulement Final	14 990 942 €	10 386 500 €	5 734 541 €	1 119 057 €

Dans le cadre de l'objectif à 2027 de la Directive Cadre sur l'Eau sur l'atteinte du bon « état » écologique sur les rivières du Croult et du Petit Rosne, les études déjà engagées pour la restauration des rivières vont déboucher d'ici 3 à 4 ans sur des opérations de travaux qu'il faudra absolument financer afin notamment que ces travaux de réouverture ou de renaturation des rivières puissent accompagner utilement et de manière cohérente, les efforts à mener d'ici-là sur l'assainissement et notamment sur la mise en conformité des branchements d'assainissement.

Le fonds de roulement dégagé par le budget principal du SIAH doit pouvoir être dédié en priorité à cette Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GÉMAPI). Si le SIAH garde le rythme des investissements tel qu'envisagé et avec le niveau des recettes prévu, il n'aura plus de marge de manœuvre pour l'établissement de son budget en 2025 sauf à augmenter ses recettes et/ou recourir à l'emprunt.

Budget annexe relatif à la compétence Assainissement - Eaux usées

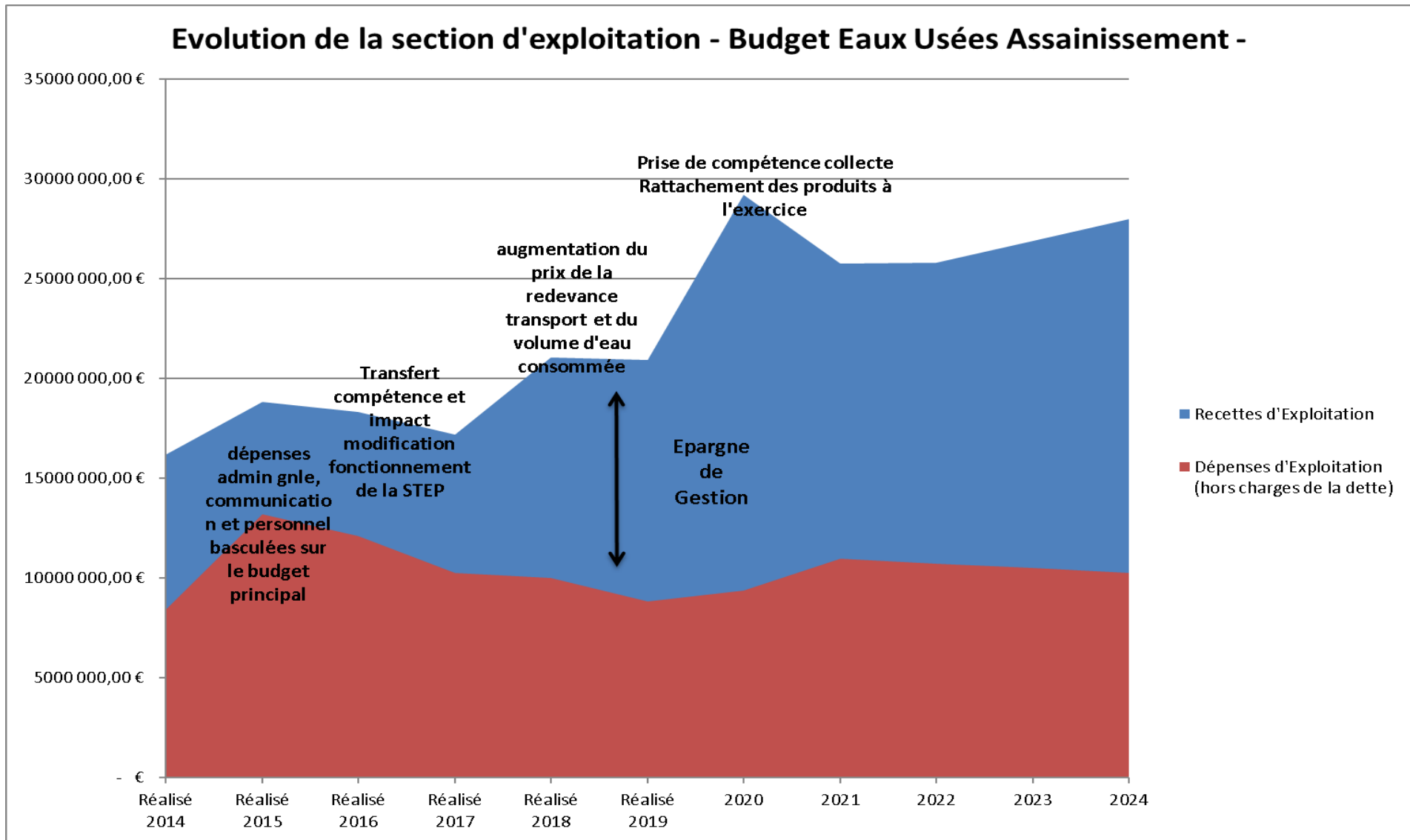
5. La section d'exploitation

a) Evolution des recettes et dépenses réelles d'exploitation exprimées en valeur

RETROSPECTIVE									PROSPECTIVE				
section d'exploitation (opérations réelles)	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020 projection	section d'exploitation (opérations réelles)	2021	2022	2023	2024
Atténuation charges	107 417,27 €	51 666,00 €	14 838,25 €	45 551,39 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		Atténuation charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>variation</i>		-51,90%	-71,28%	206,99%									
Redevance d'assainissement-transport	13 202 485,73 €	13 576 176,76 €	15 420 567,39 €	15 189 904,19 €	14 345 517,44 €	18 567 971,48 €	17 150 323,32 €	20 686 361,76 €	Redevance d'assainissement-transport <i>hypothèse sur conso +250 000m3 par an</i>	19 775 000,00 €	20 825 000,00 €	21 900 000,00 €	23 000 000,00 €
<i>variation</i>		2,83%	13,59%	-1,50%	-5,56%	29,43%	-7,63%						
Redevance d'assainissement-collecte							1 325 779,00 €	5 635 282,35 €	Redevance d'assainissement-collecte <i>redevance collecte pour 14 + 2 communes</i>	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €
<i>variation</i>													
Autres Produits des services	2 116 951,76 €	1 241 693,80 €	1 071 905,13 €	1 237 450,75 €	93 211,05 €	399 785,27 €		1 290 233,10 €	Autres Produits des services <i>pfac / refacturation entre budget/recette biométhane</i>	1 075 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
<i>variation</i>		-41,35%	-13,67%	15,44%	-92,47%	328,90%							
Subventions d'exploitation	3 432 113,13 €	1 085 595,60 €	2 058 963,21 €	1 793 853,17 €	2 671 349,17 €	1 452 334,23 €	1 481 440,20 €	1 471 919,62 €	Subventions d'exploitation <i>prime aqex et épuration</i>	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €
<i>variation</i>		-68,37%	89,66%	-12,88%	48,92%	-45,63%	2,00%						
Autres produits de gestion courante	5 750,00 €	0,00 €	3 151,50 €	0,00 €	304,90 €	125 457,34 €	0,00 €	0,00 €	Autres produits de gestion courante				
<i>variation</i>													
Produits financier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Produits financier				
<i>variation</i>													
Produits Exceptionnels	181 088,12 €	217 947,90 €	237 342,59 €	56 223,79 €	67 965,58 €	512 429,67 €	959 883,83 €	110 574,58 €	Produits Exceptionnels				
<i>variation</i>		20,35%	8,90%	-76,31%	20,88%	653,95%	87,32%						
Reprises sur provisions	1 699 069,02 €						8 000,00 €	0,00 €	Reprise sur provisions				
<i>variation</i>													
Recettes d'Exploitation	20 744 875,03 €	16 173 080,06 €	18 806 768,07 €	18 322 983,29 €	17 178 348,14 €	21 057 977,99 €	20 925 426,35 €	29 194 371,41 €	Recettes d'Exploitation	25 750 000,00 €	25 800 000,00 €	26 875 000,00 €	27 975 000,00 €

RETROSPECTIVE								PROSPECTIVE					
section d'exploitation (opérations réelles)	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020 projection	section d'exploitation (opérations réelles)	2021	2022	2023	2024
Charges générales	9 382 949,34 €	6 349 091,16 €	10 149 333,89 €	8 978 534,47 €	8 599 607,35 €	7 857 475,80 €	6 601 958,20 €	7 370 497,31 €	Charges générales	7 500 000,00 €	7 881 600,00 €	7 553 700,00 €	7 215 900,00 €
<i>variation</i>		-32,33%	59,85%	-11,54%	-4,22%	-8,63%	-15,98%		<i>hypothèse: inflation + impact des 250 000m3 d'eau en plus + impact modif fct step pendant les travaux</i>	+3% + impact modifct	+3% + impact modifct	+3%	+3%
Charges générales - collecte							450 000,00 €	539 784,84 €	Charges générales - collecte	826 000,00 €	850 800,00 €	876 400,00 €	902 700,00 €
<i>variation</i>									<i>compétence collecte eaux usées pour 14 + 2 communes</i>		+3%	+3%	+3%
Charges de personnel	1 779 687,13 €	1 769 512,84 €	1 889 068,15 €	1 918 379,14 €	1 008 672,12 €	1 089 160,56 €	1 312 009,39 €	1 400 365,43 €	Charges de personnel	1 643 000,00 €	1 690 500,00 €	1 758 120,00 €	1 828 444,50 €
<i>variation</i>		-0,57%	6,76%	1,55%	-47,42%	7,98%	20,46%		<i>hypothèse</i>				
Atténuation de produit	141 488,00 €	141 488,00 €	141 488,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	Atténuation de produits				
<i>variation</i>		0,00%	0,00%						<i>redevance pollution</i>				
Autres charges	3 416,72 €	- €	- €	2 967,76 €	- €	- €	- €	- €	Autres charges	500 000,00 €			
<i>variation</i>									<i>interressement OTV biométhane</i>				
Charges Exceptionnelles	291 796,85 €	143 217,99 €	993 462,27 €	1 198 322,12 €	626 576,73 €	897 849,33 €	435 984,26 €	56 194,15 €	Charges Exceptionnelles (protocole P Prédault)	510 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
<i>variation</i>		-50,92%	593,67%	20,62%	-47,71%	43,29%	-51,44%		<i>revers pfac, redev pollution, subventions aux communes</i>				
Provisions						162 269,00 €			Provisions				
<i>variation</i>													
Dépenses d'Exploitation (hors charges de la dette)	11 599 338,04 €	8 403 309,99 €	13 173 352,31 €	12 098 203,49 €	10 234 856,20 €	10 006 754,69 €	8 799 951,85 €	9 366 841,73 €	Dépenses d'Exploitation (hors charges de la dette)	10 979 000,00 €	10 722 900,00 €	10 488 220,00 €	10 247 044,50 €

b) *Evolution des recettes et des dépenses d'exploitation (hors charge de la dette)*



Evolution significative

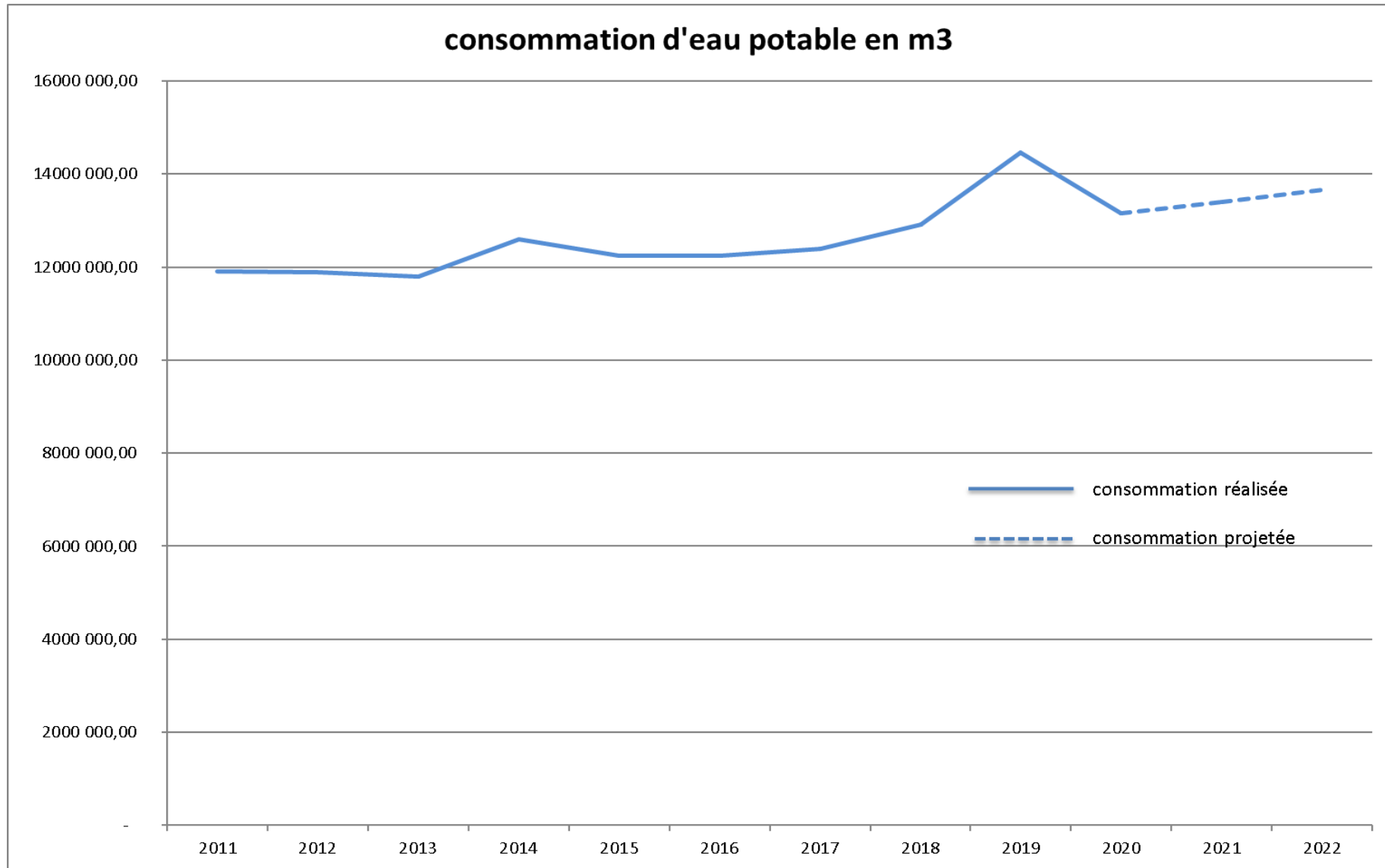
Au niveau des recettes d'exploitation:

- Les recettes d'exploitation sont essentiellement issues de la redevance intercommunale d'assainissement au titre du transport et du traitement des eaux usées qui est assise sur la consommation d'eau potable.
- L'année 2018 a été impactée par un rattrapage d'1,4 M€ de redevance d'assainissement qui n'a pas pu être titrée en 2017.
- La poursuite sur la période 2020 à 2024 d'une augmentation du produit de la redevance intercommunale d'assainissement perçu chaque année avec un rythme de + 0,05 euros par mètre cube d'eau potable facturé par an, soit un montant de la redevance de 1,20 € en 2015 à 1,50 € en 2021, avec une augmentation du volume de 250 000 m³ d'eau potable consommée par an. L'augmentation de 5 centimes d'euro de la redevance intercommunale représente, pour un foyer consommant en moyenne 120 m³ d'eau par an, une augmentation de 6 euros par an et par foyer.
- En 2019 puis en 2020, le transfert de la compétence collecte de 22 communes entraîne un transfert des communes vers le SIAH de la redevance (5 635 282 € en 2020). En 2020, le rattachement des recettes induit une perception des recettes plus importante que l'année précédente (20,7M€).
- La perception des subventions d'exploitation à hauteur de 1 millions d'euros ainsi que la recette de vente de biométhane pour 1 M€ sont prévues en 2021.

Au niveau des dépenses d'exploitation:

- Le chapitre 011, charges à caractère général, concerne essentiellement les frais de fonctionnement de la station de dépollution.
- Le « creux » de 2014 s'explique par l'absence de rattachement suite à la fusion avec le SIERVOM
- En 2017, les charges d'exploitation baissent compte tenu du transfert au budget principal des charges liées au personnel, à la communication, et à l'administration générale.
- En 2020, les dépenses de charges à caractère général, plus élevées qu'en 2019, s'expliquent par une augmentation de la rémunération de l'exploitant dont le mode de rémunération évolue en fonction de la mise en service des ouvrages en fonction de l'évolution du chantier (+600K€) et une augmentation des dépenses de gestion des réseaux intercommunaux (+100K€).
- Au niveau de la prospective, les hypothèses d'évolution se présentent pour la période de 2021 à 2025 comme suit :
 - d'une évolution de 3 % des dépenses courantes, basée sur la projection d'utilisation des crédits de 2018. Cette augmentation prend en compte la conséquence de l'hypothèse de l'augmentation de la consommation d'eau qui va engendrer une hausse des frais de traitement. Sur la période 2018-2023, il est également pris en compte l'impact de la modification du fonctionnement de la STEP pendant la réalisation des travaux, à concurrence de 840 000 € par an.
 - dans les charges à caractère général, on retrouve aussi l'entretien des réseaux liés à la compétence collecte, avec 826 000 € en 2021,
 - 510 000 € de charges exceptionnelles en 2021 compte tenu de la perception de redevances alors qu'une personne morale ne rejetait pas l'eau prélevée dans le réseau public d'eaux usées, 500 000 € de reversement à l'exploitant de la station de dépollution des recettes issues de la vente du biométhane.

c) *L'évolution de la consommation d'eau*



L'année 2013 marque un palier depuis 2010 dans la baisse observée depuis 2009. Cette situation nouvelle conduit à envisager l'amorce d'une tendance à la hausse qui a vocation à traduire les premiers impacts de l'évolution socio-économique attendue dans les deux décennies à venir.

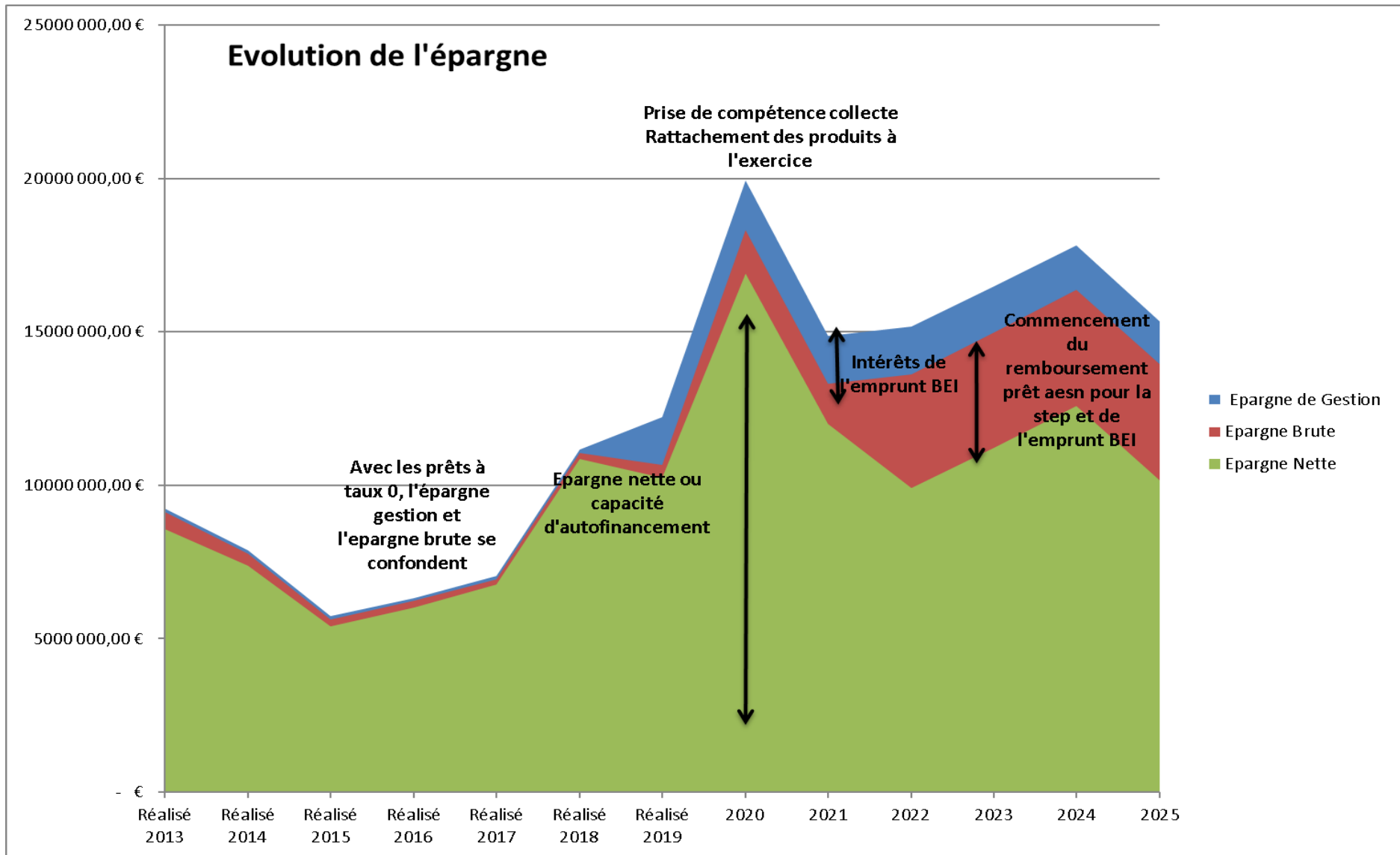
6. Evolution de l'épargne

a) Evolution de la capacité d'autofinancement

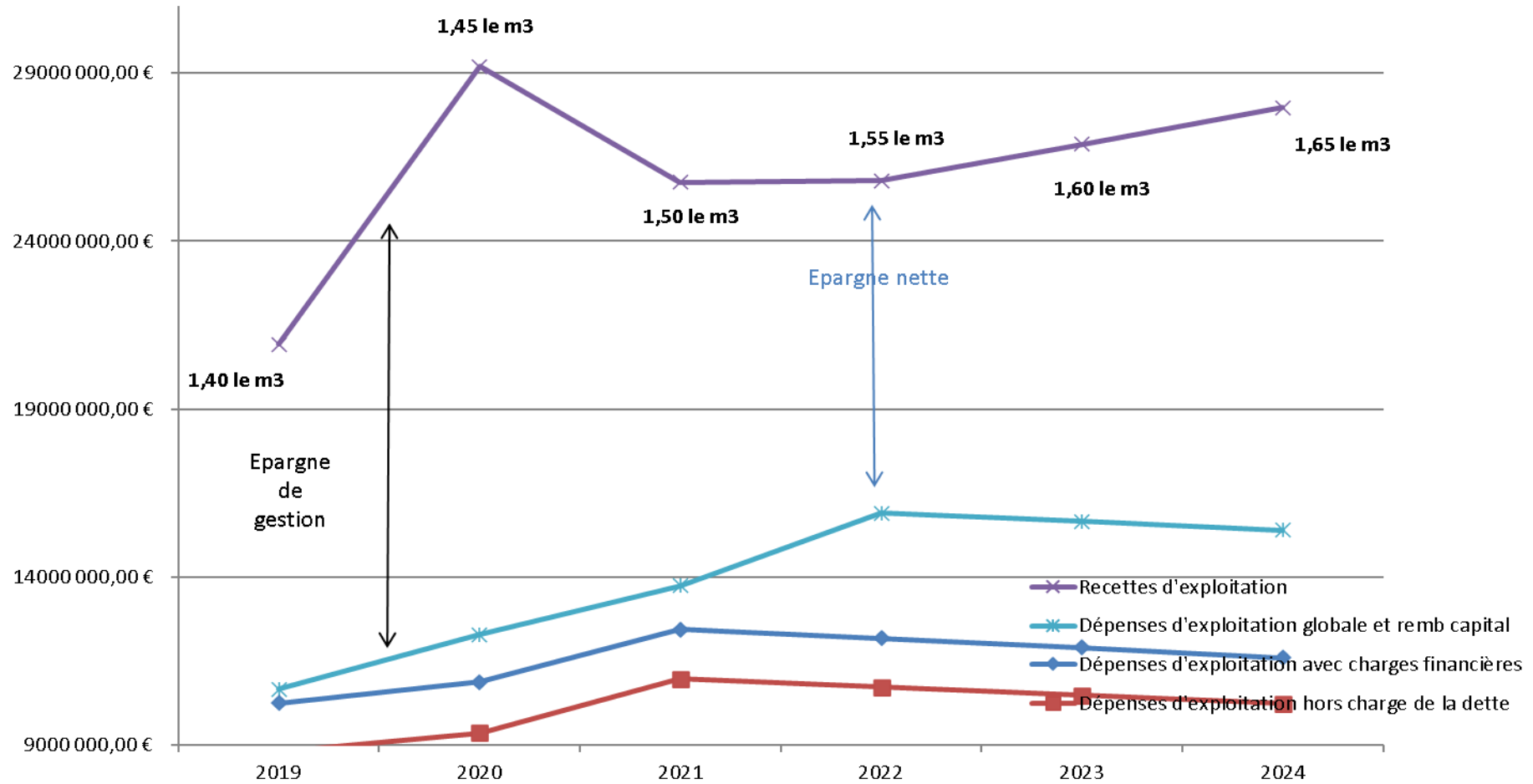
	Epargne	RETROSPECTIVE							Réalisé 2020 projection	PROSPECTIVE			
		Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	section d'exploitation (opérations réelles)		2021	2022	2023	2024
A	Recettes d'Exploitation	16 173 080,06 €	18 806 768,07 €	18 322 983,29 €	17 178 348,14 €	21 057 977,99 €	20 925 426,35 €	29 194 371,41 €	Recettes d'Exploitation	25 750 000,00 €	25 800 000,00 €	26 875 000,00 €	27 975 000,00 €
B	Dépenses d'Exploitation (hors charges de la dette)	8 403 309,99 €	13 173 352,31 €	12 098 203,49 €	10 234 856,20 €	10 006 754,69 €	8 799 951,85 €	9 366 841,73 €	Dépenses d'Exploitation (hors charges de la dette)	10 979 000,00 €	10 722 900,00 €	10 488 220,00 €	10 247 044,50 €
C	Epargne de Gestion = (A-B)	7 769 770,07 €	5 633 415,76 €	6 224 779,80 €	6 943 491,94 €	11 051 223,30 €	12 125 474,50 €	19 827 529,68 €	Epargne de Gestion = (A-B)	14 771 000,00 €	15 077 100,00 €	16 386 780,00 €	17 727 955,50 €
D	Charges financières	24,36 €	160,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 458 568,72 €	1 512 891,44 €	Charges financières	1 467 966,40 €	1 462 807,49 €	1 412 847,77 €	1 361 944,41 €
E	Epargne Brute = (C-D)	7 769 745,71 €	5 633 255,42 €	6 224 779,80 €	6 943 491,94 €	11 051 223,30 €	10 666 905,78 €	18 314 638,24 €	Epargne Brute = (C-D)	13 303 033,60 €	13 614 292,51 €	14 973 932,23 €	16 366 011,09 €
F	Capital de la dette	378 908,42 €	226 159,84 €	203 534,25 €	178 886,16 €	185 470,01 €	413 568,53 €	1 416 204,76 €	Capital de la dette	1 299 298,34 €	3 710 940,91 €	3 753 021,70 €	3 785 983,19 €
G	Epargne Nette = (E-F)	7 390 837,29 €	5 407 095,58 €	6 021 245,55 €	6 764 605,78 €	10 865 753,29 €	10 253 337,25 €	16 898 433,48 €	Epargne Nette = (E-F)	12 003 735,26 €	9 903 351,60 €	11 220 910,53 €	12 580 027,90 €

- L'épargne de gestion se traduit par la différence entre les recettes d'exploitation et les charges d'exploitation (hors intérêts de la dette).
- L'épargne brute se détermine en retranchant les charges financières à l'épargne de gestion. Elle permet de déterminer la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement sur l'ensemble des opérations d'exploitation (opérations courantes et frais financiers). Elle détermine les excédents issus de l'exploitation qui permettront de financer les dépenses d'équipements et le remboursement de la dette en capital (section d'investissement).
- L'épargne nette se calcule en soustrayant le remboursement du capital à l'épargne brute. Elle permet de déterminer la capacité d'autofinancement « marginal » après financement des opérations d'exploitation (opérations courantes et frais financiers) et du remboursement du capital qui permettra de financer les dépenses d'équipements (section investissement).

Evolution de l'épargne avec le remboursement de la dette sur une longue période.



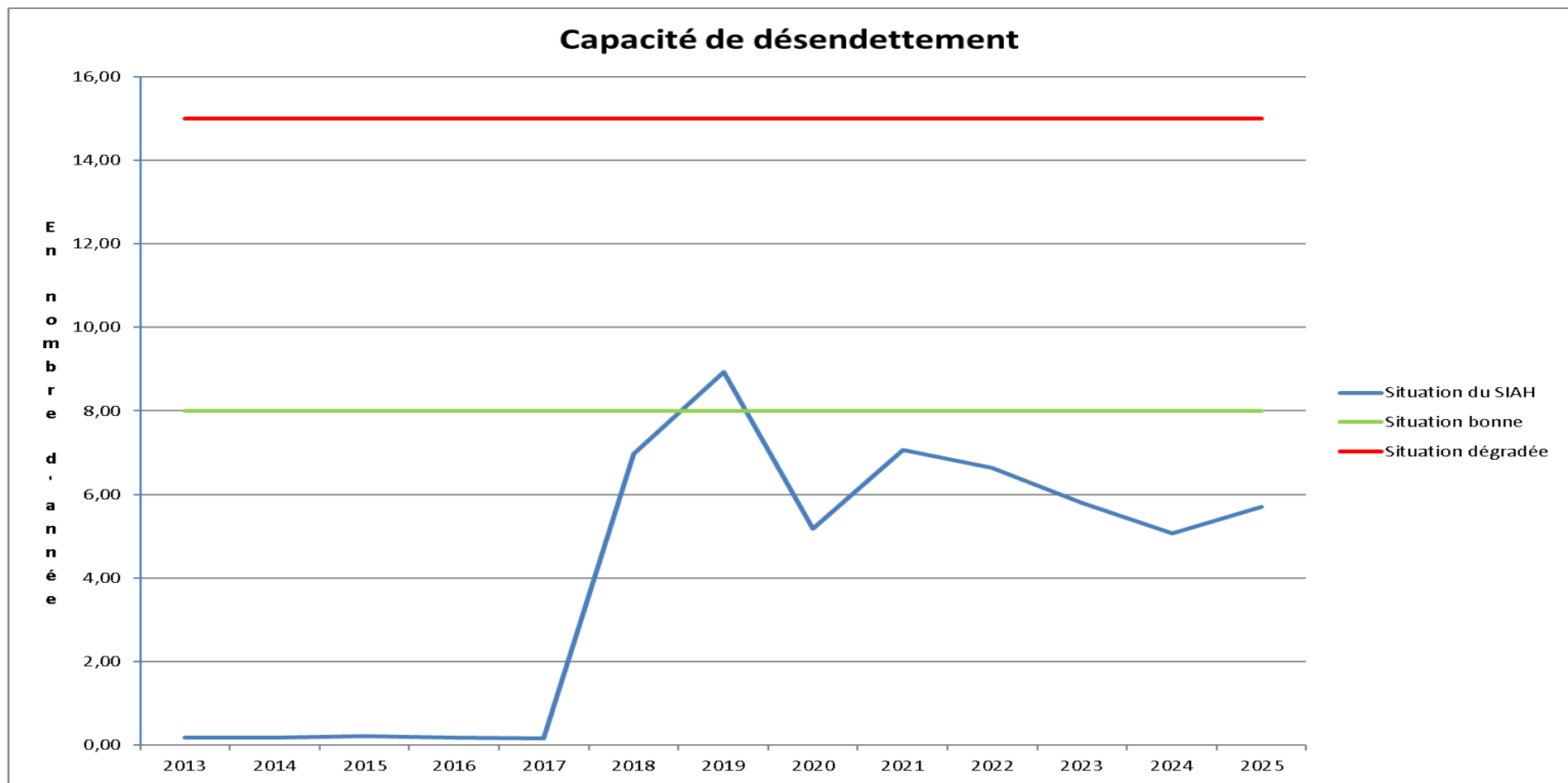
Evolution des recettes et des dépenses y compris le remboursement de la dette de l'extension de la station



b) Etat de la dette AVEC l'extension de la STEP

Le stock de dette actuelle est au début de l'exercice 2021 à 97 312 492,35 €. En 2019, il a été reçu le prêt à taux 0 % d'un montant de 17 millions de l'agence de l'eau, plus la reprise des dettes des communes qui ont transféré leur compétence assainissement.

Le nouvel emprunt de la Banque Européenne d'Investissement court jusqu'en 2046.



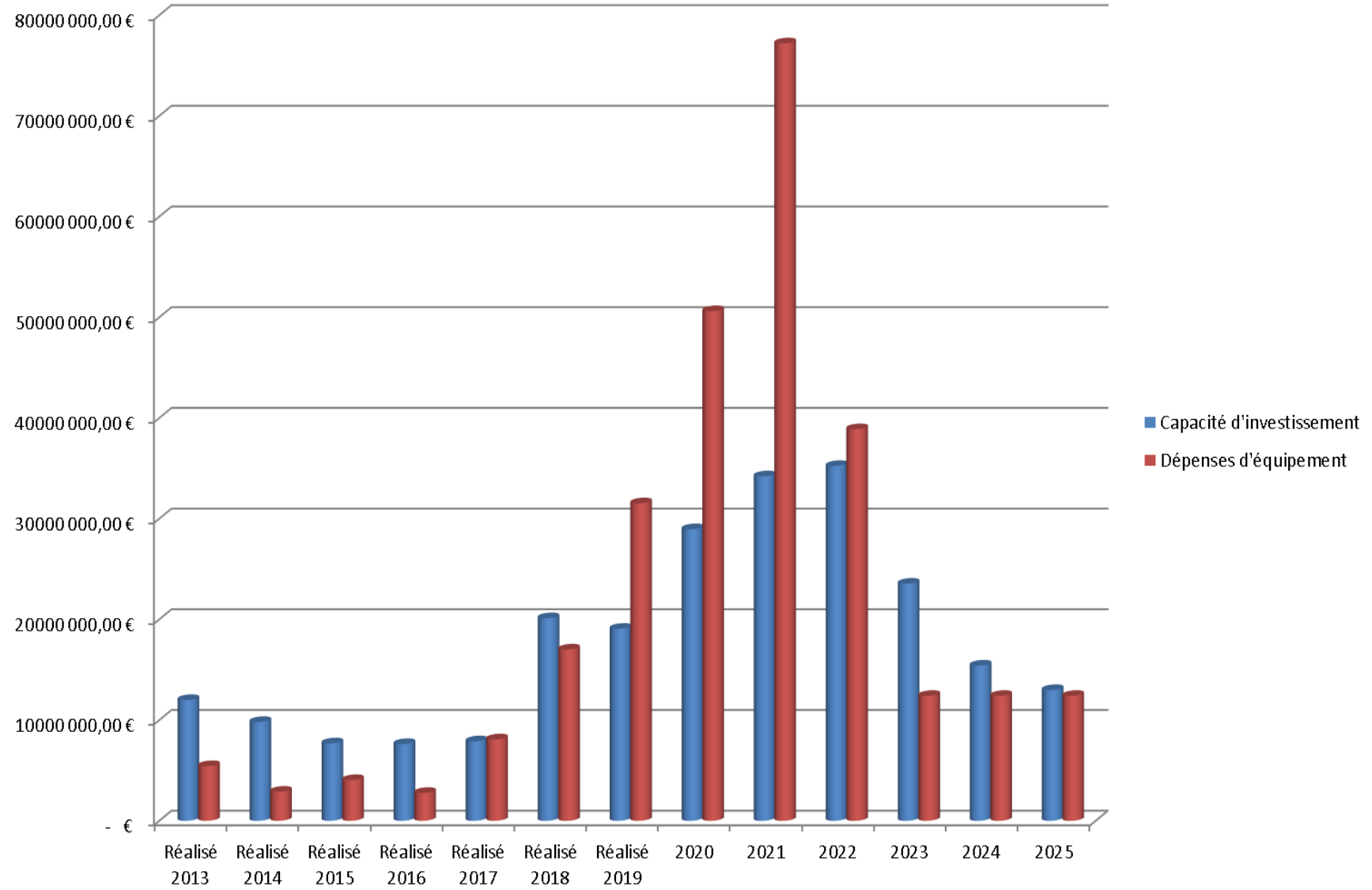
Le ratio de la capacité de désendettement est en début d'année 2021 de 7,57 années.

7. La section d'investissement

a) Les dépenses d'investissement et la capacité d'investissement

		RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE				
	Section d'investissement (opérations réelles)	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020 projection	section d'exploitation (opérations réelles)	2021	2022	2023	2024
G	Epargne Nette = (E-F) (rappel)	7 390 837,29 €	5 407 095,58 €	6 021 245,55 €	6 764 605,78 €	10 865 753,29 €	10 253 337,25 €	16 898 433,48 €	Epargne Nette = (E-F) (rappel)	12 003 735,26 €	9 903 351,60 €	11 220 910,53 €	12 580 027,90 €
10	FCTVA	1 760 058,05 €		383 014,38 €	547 442,16 €	341 155,10 €	3 570 102,31 €	5 119 517,78 €	FCTVA	8 279 284,00 €	12 546 654,00 €	6 261 765,00 €	1 917 354,00 €
13	Subventions d'investissement	572 958,81 €	137 165,21 €	523 538,13 €	343 813,42 €	175 467,33 €	223 546,16 €	209 365,26 €	Subventions d'investissement	365 900,00 €	1 204 400,00 €	914 400,00 €	914 400,00 €
13	Subventions d'investissement Extension Step					7 328 475,00 €	3 500 000,00 €	6 420 117,00 €	Subventions d'investissement Extension Step	13 557 656,22 €	10 000 000,00 €	3 568 806,00 €	
	Subventions canalisation de transfert					46 094,00 €			Subventions Réalisation de transfert		1 575 000,00 €	1 575 000,00 €	
	Transfert résultats invest						1 063 766,02 €	309 800,00 €					
458	Maîtrises d'Ouvrage Mandatées	72 246,76 €	2 123 218,68 €	634 896,25 €	130 864,75 €	1 347 052,15 €	186 409,30 €						
23	immobilisations en cours	12 977,68 €	15 982,40 €	57 261,96 €	105 085,94 €	10 236,29 €	266 998,49 €						
H	Recettes d'investissement	2 418 241,30 €	2 276 366,29 €	1 598 710,72 €	1 127 206,27 €	9 248 479,87 €	8 810 822,28 €	12 058 800,04 €	Recettes d'investissement	22 202 840,22 €	25 326 054,00 €	12 319 971,00 €	2 831 764,00 €
I	capacité d'investissement = (G+H)	9 809 078,59 €	7 683 461,87 €	7 619 956,27 €	7 891 812,05 €	20 114 233,16 €	19 064 159,53 €	28 957 233,52 €	Capacité d'investissement = (G+H)	34 206 575,48 €	35 229 405,60 €	23 540 881,53 €	15 411 781,90 €
		RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE				
	Exercices	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020 projection	section d'exploitation (opérations réelles)	2021	2022	2023	2024
10	Dotation						72 687,59 €			4,65 €			
13	Subventions d'investissement			1 353,00 €	35 737,00 €	2 776,00 €							
20-21	Équipement	567 680,89 €	623 301,54 €	261 337,32 €	64 432,68 €	202 492,11 €	214 362,98 €	271 231,88 €	Équipement	1 430 000,00 €	1 430 000,00 €	1 430 000,00 €	1 430 000,00 €
	Extension Station de dépollution (études + travaux)	120 891,70 €	477 629,68 €	415 300,55 €	6 597 030,67 €	14 235 651,92 €	28 370 245,58 €	45 537 456,15 €	Extension de la station de dépollution (études + travaux) et indemnités concours	57 500 775,00 €	17 579 851,00 €		
	Canalisation de transfert				173 659,80 €	106 062,16 €	67 969,84 €	407 106,78 €	Réalisation canalisation de transfert	3 816 000,00 €	8 904 000,00 €		
23	Travaux réseaux assainissement	2 067 487,00 €	2 500 639,53 €	1 569 442,48 €	1 037 898,89 €	1 219 199,14 €	2 788 114,15 €	4 390 951,43 €	Travaux réseaux assainissement	14 453 563,00 €	10 973 333,33 €	10 973 333,33 €	10 973 333,33 €
458	Maîtrises d'Ouvrage Mandatées	130 556,37 €	444 650,58 €	517 431,15 €	177 830,28 €	1 240 736,22 €	10 158,14 €	2 761,48 €					
J	Dépenses d'équipement	2 886 615,96 €	4 046 221,33 €	2 764 964,50 €	8 086 589,32 €	17 006 917,55 €	31 523 538,28 €	50 609 507,72 €	Dépenses d'équipement	77 200 338,00 €	38 887 184,33 €	12 403 333,33 €	12 403 333,33 €
K	Besoin de Financement = (I-J)	6 922 462,63 €	3 637 240,54 €	4 855 091,77 €	-194 777,27 €	3 107 315,61 €	-12 459 378,75 €	-21 652 274,20 €	Besoin de Financement = (I-J)	-42 993 762,52 €	-3 657 778,73 €	11 137 548,20 €	3 008 448,57 €

Section d'investissement



Evolution significative

Au niveau des recettes d'investissement :

- Un taux de subvention à hauteur de 10 % sur les opérations en projet
- Un montant de 35,85 M€ de subvention pour la réalisation de l'extension de la station de 2019 à 2023
- Un montant de 3,15 M€ de subvention pour la réalisation de la canalisation de transfert

} 39 millions de subvention

Au niveau des dépenses d'investissement :

- Pour la période 2014-2020, le SIAH a réalisé 114 287 576,85 € de travaux
- L'autorisation de programme - crédit de paiement pour l'extension de la station de dépollution qui a fait l'objet d'un vote lors du comité syndical du 23/11/2020 sera mise à jour en 2021.

- Au niveau des projets d'opération, il est retenu ce qui est listé dans le présent document au sous chapitre Opérations en projet pour la période de 2021 à 2024, à savoir :
 - Pour 2021 : des dépenses pour les projets d'opération estimées à 77,2 M€.
 - Pour 2022-2024 : un rythme annuel d'études et de travaux relatif aux réseaux de 12,4 M€.

b) *La couverture des besoins de financements*

RETROSPECTIVE						PROSPECTIVE							
Exercices	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020 projection	section d'exploitation (opérations réelles)	2021	2022	2023	2024
Besoin de Financement = (I-J)	6 568 881,25 €	6 922 462,63 €	3 637 240,54 €	4 855 091,77 €	-194 777,27 €	3 107 315,61 €	-12 459 378,75 €	-21 652 274,20 €	Besoin de Financement = (I-J)	-42 993 762,52 €	-3 657 778,73 €	11 137 548,20 €	3 008 448,57 €
Prêt agence de l'eau	436 054,00 €	0,00 €	0,00 €	155 740,00 €	139 069,00 €	50 807,00 €	18 034 605,00 €	152 401,00 €	Prêt agence de l'eau				
Emprunt nouveau						76 000 000,00 €			Emprunt nouveau				
Variation du Fonds de roulement = (K+L+M)	7 004 935,25 €	6 922 462,63 €	3 637 240,54 €	5 010 831,77 €	-55 708,27 €	79 158 122,61 €	5 575 226,25 €	-21 499 873,20 €	Variation du Fonds de roulement = (K+L)	-42 993 762,52 €	-3 657 778,73 €	11 137 548,20 €	3 008 448,57 €
Fonds Roulement initial	5 780 163,69 €	12 785 098,94 €	20 373 646,59 €	24 010 887,13 €	29 021 718,90 €	28 966 010,63 €	108 124 133,24 €	113 699 359,49 €	Fonds Roulement initial	92 199 486,29 €	49 205 723,77 €	45 547 945,04 €	56 685 493,23 €
Fonds Roulement Final	12 785 098,94 €	19 707 561,57 €	24 010 887,13 €	29 021 718,90 €	28 966 010,63 €	108 124 133,24 €	113 699 359,49 €	92 199 486,29 €	Fonds Roulement Final	49 205 723,77 €	45 547 945,04 €	56 685 493,23 €	59 693 941,80 €

Le financement de l'extension de la station de dépollution est assuré conjointement par le fonds de roulement et par l'emprunt contacté avec la Banque Européenne d'Investissement en 2018 et 17,90 millions de prêts à 0 % avec l'agence de l'eau.

C. Budget annexe Eaux usées relatif à la compétence Assainissement – collecte en délégation de service public

Il s'agit d'un nouveau budget annexe créé par délibération du 12 décembre 2018. Il concerne le transfert de la compétence collecte eaux usées assainissement des 5 communes gérées en délégation de service public, soit les communes suivantes : ARNOUVILLE, CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES, LE MESNIL-AUBRY, PUISEUX-EN-FRANCE, VÉMARS. La ville de GARGES-LÈS-GONESSE vient s'ajouter à partir du 1^{er} janvier 2020 suite au transfert de la compétence collecte eaux usées assainissement.

Le SIAH a décidé de ramener les crédits de ce budget au sein du budget annexe eaux usées. Une présentation des orientations budgétaires a donc été intégrée dans le budget annexe eaux usées.

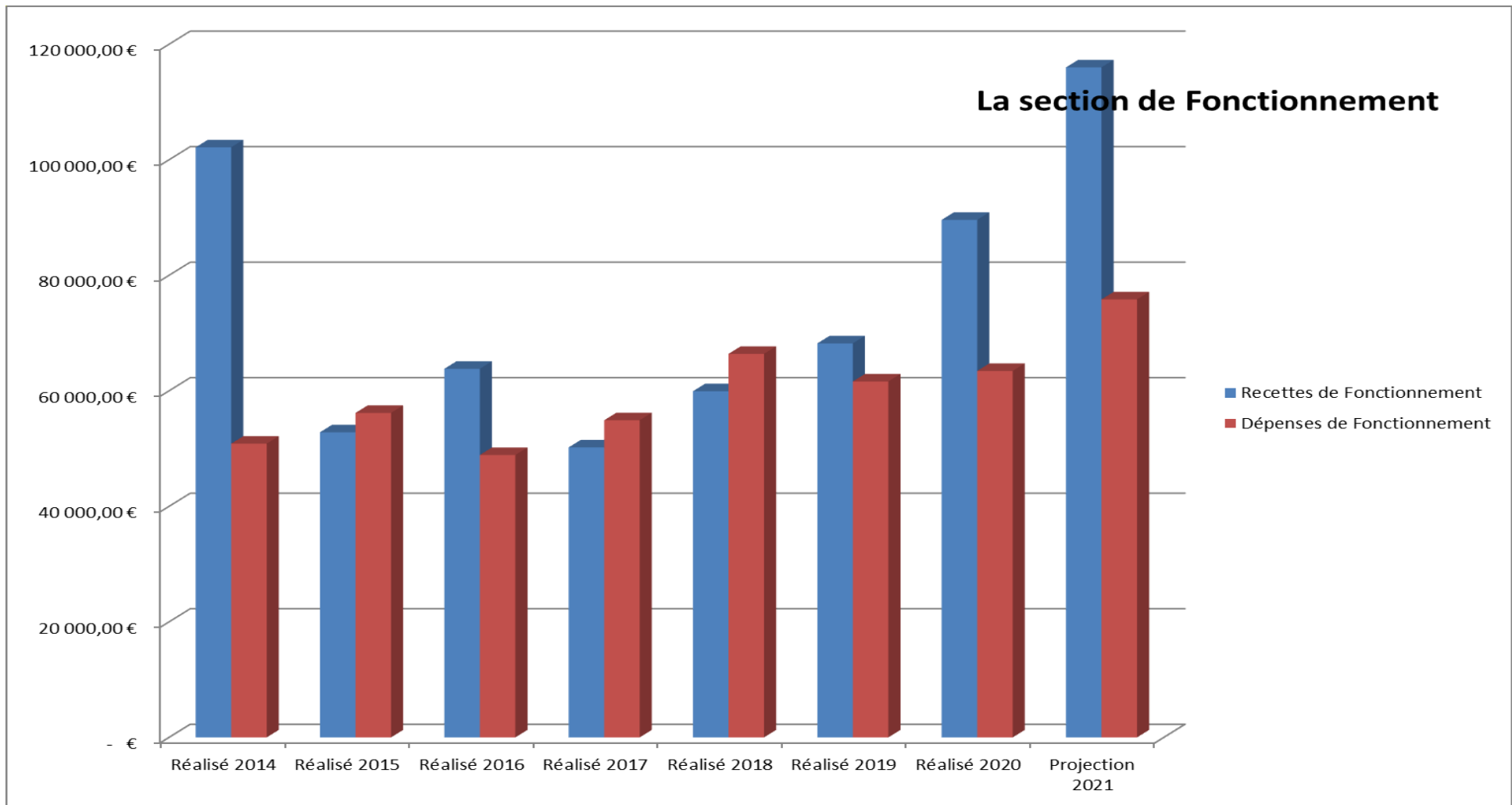
D. Le budget « SAGE »

1. La section de fonctionnement

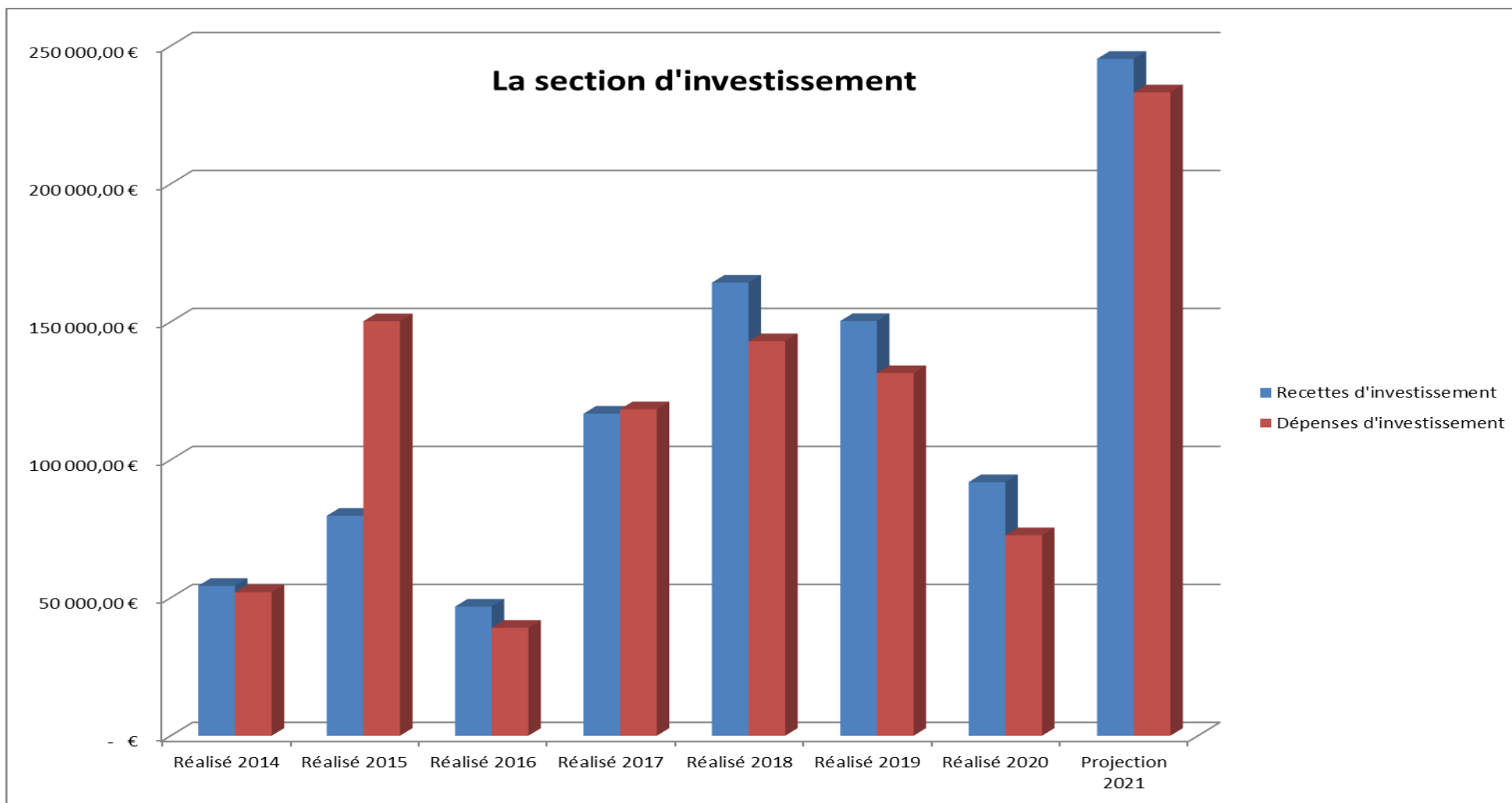
RETROSPECTIVE									
	section de fonctionnement (opérations réelles)	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Projection 2021
74	Participations	102 161,89 €	52 303,46 €	63 816,30 €	49 200,00 €	59 937,76 €	68 217,14 €	89 602,52 €	116 000,00 €
	<i>variation</i>	0,65%	-48,80%	-37,53%	-5,93%	-6,08%	38,65%	49,49%	70,05%
77	Recettes exceptionnelles		525,26 €	0,00 €	1 010,05 €				
A	Recettes de Fonctionnement	102 161,89 €	52 828,72 €	63 816,30 €	50 210,05 €	59 937,76 €	68 217,14 €	89 602,52 €	116 000,00 €
RETROSPECTIVE									
	section de fonctionnement (opérations réelles)	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Projection 2021
O11	Charges générales	3 291,06 €	4 940,81 €	3 616,06 €	6 162,33 €	13 438,54 €	5 624,04 €	4 462,73 €	14 330,00 €
	<i>variation</i>	-48,49%	50,13%	9,88%	24,72%	271,63%	-8,74%	-66,79%	154,80%
O12	Charges de personnel	47 562,73 €	51 241,67 €	45 283,34 €	48 745,18 €	52 967,72 €	56 000,00 €	58 983,26 €	61 500,00 €
	<i>variation</i>	5,11%	7,73%	-4,79%	-4,87%	16,97%	14,88%	11,36%	9,82%
B	Dépenses de Fonctionnement	50 853,79 €	56 182,48 €	48 899,40 €	54 907,51 €	66 406,26 €	61 624,04 €	63 445,99 €	75 830,00 €
C	Epargne (A-B)	51 308,10 €	-3 353,76 €	14 916,90 €	-4 697,46 €	-6 468,50 €	6 593,10 €	26 156,53 €	40 170,00 €
RETROSPECTIVE									
	Section d'investissement (opérations réelles)	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Projection 2021
D	Epargne = (A-B) (rappel)(autofinancement)	51 308,10 €	-3 353,76 €	14 916,90 €	-4 697,46 €	-6 468,50 €	6 593,10 €	26 156,53 €	40 170,00 €
	FCTVA	3 060,65 €		11,35 €	531,49 €	1 066,92 €	77 374,79 €	12 108,65 €	37 302,72 €
13	Subventions d'investissement	51 272,93 €	79 705,29 €	46 794,00 €	116 170,85 €	163 115,20 €	72 920,70 €	79 810,00 €	208 000,00 €
E	Recettes d'investissement	54 333,58 €	79 705,29 €	46 805,35 €	116 702,34 €	164 182,12 €	150 295,49 €	91 918,65 €	245 302,72 €
F	Capacité d'investissement = (D+E)	105 641,68 €	76 351,53 €	61 722,25 €	112 004,88 €	157 713,62 €	156 888,59 €	118 075,18 €	285 472,72 €
Section d'investissement (opérations réelles)									
20	Immobilisation incorporelles	72,00 €							
20	Immobilisation incorporelles	51 940,20 €	150 216,00 €	39 143,70 €	118 333,50 €	142 998,00 €	131 432,70 €	72 670,83 €	233 142,00 €
21	Immobilisation corporelles								
G	Dépenses d'équipement	52 012,20 €	150 216,00 €	39 143,70 €	118 333,50 €	142 998,00 €	131 432,70 €	72 670,83 €	233 142,00 €
H	Besoin de Financement = (F-G)	53 629,48 €	-73 864,47 €	22 578,55 €	-6 328,62 €	14 715,62 €	25 455,89 €	45 404,35 €	52 330,72 €
I	Variation du Fonds de roulement = (H)	53 629,48 €	-73 864,47 €	22 578,55 €	-6 328,62 €	14 715,62 €	25 455,89 €	45 404,35 €	52 330,72 €
J	Fonds Roulement initial	-23 576,17 €	30 053,31 €	-43 811,16 €	-21 232,61 €	-27 561,23 €	-12 845,61 €	12 610,28 €	58 014,63 €
K	Fonds Roulement Final (I+J)	30 053,31 €	-43 811,16 €	-21 232,61 €	-27 561,23 €	-12 845,61 €	12 610,28 €	58 014,63 €	110 345,35 €

Les recettes de fonctionnement sont issues de participation de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Régional d'ÎLE-DE-FRANCE, du Conseil Général de SEINE-SAINT-DENIS, du SIARE et du SIAH. Le composant essentiel des dépenses de fonctionnement se caractérise par les charges de personnel.

Pour les exercices 2015-2016, une partie des subventions sont inscrites en investissement expliquant ainsi la baisse des participations.



2. La section d'investissement



La section d'investissement porte sur l'élaboration du document d'urbanisme SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer, et pour 2020 sur la réalisation des 3 études « inventaire complémentaire des zones humides », « référentiel des milieux aquatiques et paysages de l'eau », et « gouvernance ».

Il est proposé au Comité Syndical :

- **De prendre acte** de la tenue du débat au sujet du Rapport sur les Orientations Budgétaires de l'année 2021 relatif aux budgets eaux pluviales, GÉMAPI, (M. 14), eaux usées (M.49) et SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer (M. 14).
- **De prendre acte** du rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2021 relatif aux budgets eaux pluviales (M. 14), eaux usées (M.49) et du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer (M. 14).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu les rapports de Benoit JIMENEZ et Claude TIBI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312.1 et D.5211-18-1, relatifs aux modalités de présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires,

Considérant la nécessité de la tenue par l'assemblée délibérante, d'un débat sur les orientations de nature budgétaire, en matière de reconquête du milieu naturel, de protection des habitants contre les inondations, de l'assainissement et du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du Croult-Enghien-Vieille Mer,

Chacun ayant pu s'exprimer,

Le Comité Syndical, après examen :

- **Prend acte** de la tenue du débat au sujet du Rapport sur les Orientations Budgétaires de l'année 2021 relatif aux budgets eaux pluviales, GÉMAPI, (M. 14), eaux usées (M.49) et SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer (M. 14).
- **Prend acte** du rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2021 relatif aux budgets eaux pluviales (M. 14), eaux usées (M.49) et du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer (M. 14).